

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 623

23 mars 2009

SOMMAIRE

Abalire Holding S.A.	29865	OI-Clothing S.A.	29862
Anna S.A.	29904	Onoclea Corporation S.à r.l.	29866
ARHS Financial Software Services S.A. ..	29861	Onoclea Corporation S.à r.l.	29866
BiCi Europe Design S.A.	29904	Opal One Sicav	29861
Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l.	29865	Pearl Air S.A.	29863
Cambria Investments S.à r.l.	29858	Raya S.A.	29864
CDC Luxembourg S.A.	29859	Sab Soparfin S.A.	29863
CI CEL II S.à r.l.	29904	Sapient Asia Holdings Luxembourg S. a r.l.	29897
Eurotime S.A.	29863	SDM S.à r.l.	29858
Industrial Automotive Saddlery Benelux S.A.	29859	Société des cadres EIS S.A.	29858
INM Holdings Luxembourg S.à r.l.	29862	Société Financière des Constructions "SO- FICOSA"	29862
K Bridge	29860	Synavic S.A.	29865
K Bridge	29864	The Palmerston Holdings S.à r.l.	29864
KCH Hamburg S.A.	29859	UFG Fund	29867
Lakeside Invest S.A.H.	29866	Weldimo Luxemburg S.à r. l.	29859
Landshut S.à r.l.	29860	Xenon Investments S. à r.l.	29858
Media Travel S.A.	29860	Zimbalist Participations S.A.	29861
Nettetal S.à r.l.	29903		

Cambria Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 124.263.

Le Bilan au 31/03/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031247/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03730. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Xenon Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 137.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bert Seerden.

Référence de publication: 2009031244/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00331. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

SDM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 142.790.

Rectificatif du bilan déposé le 09/01/2009 enregistré sous la référence LSO-CX-11431 et accepté au registre sous le N: L090003708.06.

Le bilan modifié au 11 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/02/2009.

Pour SDM S.à r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009031248/536/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05966. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Société des cadres EIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 111.693.

Le bilan de la société au 30/11/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009031246/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06808. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

KCH Hamburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 117.121.

Le Bilan au 30/06/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25/02/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009031273/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00349. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

CDC Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 102.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 février 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009031702/201/12.

(090035414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Weldimo Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 1, Schaffmill.
R.C.S. Luxembourg B 117.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 février 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009031703/201/12.

(090035417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

I.A.S.B. S.A., Industrial Automotive Saddlery Benelux S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 86.721.

Le bilan et l'annexe au 31 juillet 2007, abrégés conformément à l'article 215 LCSC, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/01/2009.

Pour INDUSTRIAL AUTOMOTIVE SADDLERY BENELUX S.A.

en abrégé I.A.S.B. S.A.

(en liquidation)

Monsieur Philippe Rohart

Le liquidateur

Référence de publication: 2009031231/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00143. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Media Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 40.016.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif (rectificatif du dépôt du bilan 31.12.06 déposé le 25/01/2008 no L080013673.04) a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C BLONDEAU / N-E NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009031237/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02761. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

K Bridge, Association d'Epargne-Pension.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg I 4.

—
Le bilan du 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'association

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009031271/321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04641. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Landshut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.197.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030476/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08522. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

ARHS Financial Software Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 129.727.

Le bilan et l'annexe au 31 juillet 2008, ainsi que les autres documents et information qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Pour ARHS Financial Software Services S.A.

Pierre Noël / Jourdan Seerderidis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009031228/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00147. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Opal One Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.040.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 février 2009

En date du 23 février 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé

- de renouveler le mandat de Monsieur Christian MAYER en tant que Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée.

- de renouveler les mandats de Monsieur Laurent REISS, Monsieur Christian MAYER et de Monsieur Alexander SVOBODA en tant qu'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009031752/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Zimbalist Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.350.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 25 février 2009

Résolution

M. John Troisfontaines ayant démissionné de son mandat d'administrateur, le conseil coopte Mme Stéphane Bouju, employée privée, résidant 31, boulevard Grande Duchesse-Charlotte L-1331 Luxembourg. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2009031753/9120/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

OI-Clothing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.717.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 18 février 2009.

Résolution

Suite à la démission de Monsieur John Troisfontaines de son mandat d'administrateur, le Conseil coopte Madame Stéphanie Bouju, employée privée, résidant 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2009031754/9120/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

INM Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 123.844.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 janvier 2009

L'associé unique de la société INM HOLDINGS LUXEMBOURG S. à r.l. a pris les résolutions suivantes:

1) La révocation de Monsieur Charles Etonde en sa qualité de gérant est décidée avec effet au 7 novembre 2008.

2) Il est décidé de nommer Madame Marie-Sibylle Wolf, employée privée, née le 13 novembre 1967 à Liège (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que gérante de la société avec effet au 7 novembre 2008 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INM HOLDINGS LUXEMBOURG S. à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009031755/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00278. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Société Financière des Constructions "SOFICOSA", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.217.

—
Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 décembre 2007, acte publié au Mémorial C n° 621 du 12 mars 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société Financière des Constructions "SOFICOSA"

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009031214/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00106. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Eurotime S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 56.177.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROTIME S.A.

Romain THILLENS / Christophe BLONDEAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009031241/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00161. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Pearl Air S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13, rue des Ardennes.
R.C.S. Luxembourg B 87.798.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEARL AIR S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009031240/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00175. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Sab Soparfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 67.856.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 16 avril 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Madame Beatrice GRIFONI de sa fonction d'administrateur de la société.

Le Conseil d'Administration décide de coopter, et ce avec effet immédiat, Monsieur Simon TORTELL, juriste, né le 8 août 1959 à Malte, demeurant au 25, Strait Street, Valletta, VLT 08 à Malte, en remplacement de Madame Beatrice GRIFONI, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2013.

Cette décision sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

SAB SOPARFIN S.A.

Francesco OLIVIERI

Administrateur

Référence de publication: 2009030544/8516/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

The Palmerston Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Manager

Référence de publication: 2009031245/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03152. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090034927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

K Bridge, Association d'Epargne-Pension.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg I 4.

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 27 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'association

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2009031272/321/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05956. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090034933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Raya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.091.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 17/12/2008

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 17/09/2007

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 26/00/2007

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Stefano DE MEO, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 01/09/2008

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAYA S.A.

Société Anonyme

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009030447/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08327. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090033817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Synavic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.382.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYNAVIC S.A.

Christophe BLONDEAU / Nour-Eddin NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009031234/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00228. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Abalire Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 90.160.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et information qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ABALIRE HOLDING S.A.

Christophe Blondeau / Romain Thillens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009031226/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00155. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 110.396.

Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance du 15 décembre 2008

Le conseil de gérance décide:

- de ratifier la révocation du réviseur d'entreprise DELOITTE SA ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67 895 en date du 10 juillet 2008,

- de ratifier la nomination de KPMG Audit Sàrl ayant son siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103 590 en tant que réviseur d'entreprise à partir du 10 juillet 2008,

- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise KPMG Audit Sàrl ayant son siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103 590 jusqu'au prochain conseil de gérance approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Fait à Luxembourg, le 24 février 2009.

Certifié sincère et conforme

Laetitia Antoine / Myriam Scussel

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009030388/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08289. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

Onoclea Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 104.841.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009031220/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08592. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Onoclea Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 104.841.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009031221/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08593. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Lakeside Invest S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 62.790.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 juin 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Madame Beatrice GRIFONI de sa fonction d'administrateur de catégorie B de la société.

Le Conseil d'Administration décide de coopter, et ce avec effet immédiat, Monsieur Simon TORTELL, juriste, né le 8 août 1959 à Malte, demeurant au 25, Strait Street, Valletta, VLT 08 à Malte, en remplacement de Madame Beatrice GRIFONI, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2013.

Cette décision sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

LAKESIDE INVEST S.A.H.

Romain ZIMMER / Francesco OLIVIERI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009030542/8516/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

UFG Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 145.044.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth day of March.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

UFG ALTERAM, a société anonyme incorporated under the laws of France, having its registered office at 173, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France registered with the Registre de Commerce et des Sociétés - Paris under number 438 667 164 and regulated by the Autorité des Marchés Financiers under number GP-01045 since 29 October 2001;

here represented by Mr Yannick Arbaut, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Paris, France, on March 3, 2009.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

1. Art. 1. Name.

1.1 There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name "UFG Fund" (the Company).

1.2 The Company shall be governed by part II of the act of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended (the 2002 Act), the act of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the 1915 Act) as well as by these articles of association of the Company (the Articles).

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder as long as the Company shall have one (1) Shareholder.

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Hesperange. It may be transferred within the boundaries of the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

2.2 The Board shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political, economic, social or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events interfere or would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration.**4. Art. 4. Corporate objects**

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest funds available to it in transferable securities and other assets permitted by law in accordance with the principle of risk diversification, within the limits of the investment policies and restrictions determined by the Board pursuant to article 20 hereof, and with the objective of paying out to Shareholders the profits resulting from the management of the assets of the Company, either through distributions or through accumulation of income in the Company.

4.2 The Company may take any measures and execute any transactions that it considers expedient with regard to the fulfilment and implementation of the object of the Company to the full extent permitted by Part II of the 2002 Act.

5. Art. 5. Share capital, Share classes.

5.1 The capital of the Company will at all times be equal to the total net assets of the Company and will be represented by fully paid-up shares of no par value.

5.2 The minimum capital, as provided by law, is fixed at one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000) to be reached within a period of six months as from the authorisation of the Company by the Luxembourg supervisory authority. Upon the decision of the Board, the shares issued in accordance with these Articles may be of

more than one share class. The proceeds from the issue of shares of a share class, less a sales commission (sales charge) if applicable, are invested in transferable securities of all types and other legally permissible assets in accordance with the investment policy as set forth by the Board and taking into account investment restrictions imposed by law.

5.3 The initial capital is thirty one thousand euro (EUR 31,000) divided into thirty one (31) shares.

5.4 The Company has an umbrella structure, each compartment corresponding to a distinct part of the assets and liabilities of the Company (a Sub-fund) as defined in article 133 of the 2002 Act, and that is formed for one or more share classes of the type described in these Articles. Each Sub-fund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-fund. The investment objective, policy, as well as the risk profile and other specific features of each Sub-fund are set forth in the offering memorandum of the Company (the Memorandum). Each Sub-fund may have its own funding, share classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5 Within a Sub-fund, the Board may, at any time, decide to issue one or more classes of shares (each being a Class or together the Classes), the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Memorandum to the extent authorised under the 2002 Act and the 1915 Act, including, without limitation different sales and redemption charge structure, fees and expenses structure, subscription and/or redemption procedures, distribution rights and policy (and the Board may in particular decide that shares pertaining to one or more Class(es) be entitled to receive incentive remuneration in the form of carried interest or to receive preferred returns), Shareholders servicing or other fees, types of targeted investors, transfer or ownership restrictions; and/or currency. A separate net asset value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class.

5.6 The Company may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes and additional Sub-funds whose investment objectives may differ from those of the Sub-funds then existing. Upon creation of new Sub-funds or Classes, the Memorandum will be updated, if necessary.

5.7 The Company is one single legal entity. However, the rights of the Shareholders and creditors relating to a Sub-fund or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Sub-fund are limited to the assets of that Sub-fund. The assets of a Sub-fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Shareholder relating to that Sub-fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-fund, and there shall be no cross liability between Sub-funds, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code. A purchase of shares of one Sub-fund does not give the holder of such shares any rights with respect to any other Sub-fund.

5.8 The Board may create each Sub-fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Sub-fund one or more times. At the expiration of the duration of a Sub-fund, the Company shall redeem all the shares in the Class(es) of shares of that Sub-fund, in accordance with article 8 of these Articles, irrespective of the provisions of article 24 of these Articles. At each extension of the duration of a Sub-fund, the registered Shareholders will be duly notified in writing, by a notice sent to their address as recorded in the Company's register of Shareholders. The Company will inform the bearer Shareholders by a notice published in newspapers to be determined by the Board, if these investors and their addresses are not known to the Company. The Memorandum shall indicate the duration of each Sub-fund and, if applicable, any extension of its duration.

5.9 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in Euro, be converted into Euro. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes.

6. Art. 6. Shares.

6.1 Individual, collective and global certificates may be issued; no claim can be made on the issue of physical securities. The Board determines in the Memorandum whether the Company issues shares in bearer and/or in registered form. If bearer share certificates are issued, they will be issued in such denominations as the Board prescribes, and they may be imprinted with a notice that they may not be transferred to any Restricted Person (as defined in article 10 below) or entity established by or for a Restricted Person. The applicability of the regulations of article 10 does not, however, depend on whether certificates are imprinted with such a notice.

6.2 All registered shares issued by the Company are entered in the register of Shareholders, which is kept by the Company or by one or more persons designated by the Company. This register contains the names of the owners of registered shares, their permanent residence or elected domicile as indicated to the Company, and the number of registered shares held by them.

6.3 The entry of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences the Shareholder's right of ownership to such registered shares. The Company decides whether a certificate for such entry is delivered to the Shareholder or whether the Shareholder receives a written confirmation of its shareholding.

6.4 If bearer shares are issued, registered shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into registered shares at the request of the Shareholder. An exchange of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share certificates, if any, after confirming that the transferee is not a Restricted Person (as defined in article 10 below) and by issuance of one or more bearer share certificates to replace the cancelled registered share certificates. An entry will be made in the register of Shareholders to evidence such can-

cellation. An exchange of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificates, and, if applicable, by issuance of registered share certificates in lieu thereof. An entry will be made in the register of Shareholders to evidence such issuance. At the discretion of the Board, the costs of any such exchange may be charged to the Shareholder requesting it.

6.5 Before shares are issued in bearer form and before registered shares are converted into bearer shares, the Company may require evidence, satisfactory to the Board, that such issuance or exchange will not result in such shares being held by a Restricted Person (as defined in article 10 below).

6.6 The share certificates will be signed by two members of the Board. The signatures may be handwritten, printed or in the form of a facsimile. One of these signatures may be made by a person duly authorised to do so by the Board; in this case, it must be handwritten. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may determine.

6.7 If bearer shares are issued, the transfer of bearer shares will be effected by delivery of the corresponding share certificates. The transfer of registered shares is effected:

(a) if share certificates have been issued, by delivery of the certificate or certificates representing these shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and

(b) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be entered in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. Any transfer of registered shares will be entered in the register of Shareholders. This entry will be signed by one or more members of the Board or by one or more other persons duly authorised to do so by the Board.

6.8 Shareholders entitled to receive registered shares must provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. This address will also be entered into the register of Shareholders.

6.9 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may have a notice to this effect entered into the register of Shareholders. The Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be determined by the Company from time to time, until another address is provided to the Company by that Shareholder. A Shareholder may, at any time, change the address entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the registered office of the Company or to such other address as may be determined by the Company from time to time.

6.10 If a Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been lost, damaged or destroyed, then, at the Shareholder's request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine, including but not restricted to a bond issued by an insurance company. With the issuance of the new share certificate, which will be marked as a duplicate, the original share certificate being replaced shall become void.

6.11 Damaged share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

6.12 The Company may, at its discretion, charge the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the cancellation of the original share certificate, to the Shareholder.

6.13 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.14 The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares do not carry voting rights, except where their number is so that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of shares on a pro rata basis. Certificates for bearer shares will only be issued for whole shares.

6.15 The shares may not be transferred without the prior approval of the Board, which may be given or withheld in the Board's sole discretion.

7. Art. 7. Issue of shares.

7.1 The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing Shareholders.

7.2 The Board may impose restrictions on the frequency at which shares of a certain Class are issued; the Board may, in particular, decide that shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum.

7.3 Shares in Sub-funds will be issued at the subscription price. The subscription price for shares of a particular share Class of a Sub-fund is based on the net asset value (the Net Asset Value, or NAV) per share of the respective Class plus any sales charge, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant subscription price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the Board.

7.4 A process determined by the Board and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of shares in a Sub-fund.

7.5 The Company may, in its absolute discretion, accept or reject, in whole or in part, any request for subscription for shares.

7.6 The subscription price is payable within a period determined by the Board, which may not exceed (unless otherwise provided for in the Memorandum) seven (7) business days from the relevant valuation day, as determined as every such day on which the Net Asset Value per share for a given Class of shares or Sub-fund is calculated (the Valuation Day).

7.7 The Board may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued shares and to deliver these shares.

7.8 Unless otherwise provided for in the Memorandum, the Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from the auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Sub-fund. All costs related to the contribution in kind are borne by the Shareholder acquiring shares in this manner.

7.9 Applications for subscription are irrevocable, except - for the duration of such suspension - when the calculation of the Net Asset Value has been suspended in accordance with article 12 of these Articles.

8. Art. 8. Redemption of shares.

Redemption right of the Shareholders

8.1 Unless otherwise provided for in the Memorandum, any Shareholder may request redemption of all or part of his shares from the Company on each Valuation Day in respect of which redemption requests are accepted pursuant to the terms of the Memorandum. Redemption requests will be dealt with pursuant to the conditions and procedures set forth by the Board in the Memorandum and within the limits provided by law and these Articles. Redemptions may take place over one or more redemption or valuation days, as specified in the Memorandum, and Shareholders may be paid out at different redemption prices, calculated in accordance with the Memorandum.

8.2 Subject to the provisions of article 12 of these Articles, the redemption price per share will be paid within a period determined by the Board which may not (unless otherwise stated in the Memorandum) exceed twenty five (25) business days from the relevant Valuation Day, as determined in accordance with the current policy of the Board.

8.3 The redemption price per share for shares of a particular share Class of a Sub-fund corresponds to the Net Asset Value per share of the respective Class less any redemption fee, if applicable as at the relevant valuation day. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the Board.

8.4 A process determined by the Board and described in the Memorandum shall govern the chronology of the redemption of shares in a Sub-fund. The Board may impose conditions on the redemption of share, any such condition to which the redemption of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the Board may, in particular but without limitation, decide that redemption requests will only be processed after a prior notice period, that a lock-up period be applicable in respect of redemption requests during which redemptions requests will not be accepted or processed and that specific redemption requests will take priority over other redemption requests (any such conditions may be applicable at the level of specific Classes of shares, as the case may be) or that, depending on the liquidity of the relevant Sub-fund's assets, all or part of the redemption requests be rolled over to the next Valuation Day. The Board may impose restrictions on the frequency at which shares may be redeemed in any Class of shares and may, in particular, decide that shares of any Class shall only be redeemed on such valuation dates as provided for in the Memorandum.

8.5 If as a result of a redemption application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then determined by the Board in the Memorandum, the Company may decide to treat such an application as an application for redemption of all of that Shareholder's shares in the given Class.

8.6 If, in addition, on a Valuation Day or at some time during a Valuation Day, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in article 9 of these Articles exceed a certain level set by the Board in relation to the shares of a given Class or Sub-fund, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain time period and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the following Valuation Days, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

8.7 The Board may, at the request of a Shareholder, agree to make, in whole or in part, a distribution in-kind of assets of a Sub-fund to that Shareholder in lieu of paying to that Shareholder redemption proceeds in cash. The Board will agree to do so if they determine that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Shareholders of the relevant Sub-fund. Such redemption will be effected at the Net Asset Value per share of the relevant Class of the Sub-fund which the Shareholder is redeeming, and thus will constitute a pro rata portion of the Sub-fund's assets attributable in that Class in terms of value. The assets to be transferred to such Shareholder shall be determined in accordance with the terms of the Memorandum, with regard to the practicality of transferring the assets and to the interests of the Sub-fund and continuing participants therein and to the Shareholder. The selection, valuation and transfer

of assets shall be subject to the review and approval of the auditor of the Company. Any costs of any such transfers of assets will be borne by the transferee.

8.8 All redeemed shares may be cancelled.

8.9 All applications for redemption of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 12 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article. Notwithstanding the first sentence of this article, the Company may however, on a case-by-case basis, accept a request from a shareholder to have its redemption request withdrawn in accordance with, and subject to, the terms of the Memorandum.

Compulsory Redemptions

8.10 Shares may be redeemed at the initiative of the Company in accordance with, and in the circumstances set out in the Memorandum and these Articles. The Company may in particular decide to:

(a) redeem shares of any Class and Sub-fund, on a pro rata basis among Shareholders in order to distribute proceeds generated by the Company's investments through returns or its disposal on a pro rata basis among Shareholders, subject to compliance with the relevant distribution scheme (and, as the case may be, reinvestment rights) as provided for each Sub-fund in the Memorandum, if any;

(b) compulsory redeem shares:

(i) held by a Restricted Person as defined in, and in accordance with the provisions of article 10 of these Articles;

(ii) in order to equalise Shareholders for the purpose of the payment of the performance fee or similar incentive remuneration mechanism to service providers, in the best interest of the Shareholders and in view of treating every Shareholder equally for the purpose of the payment of the performance fee;

(iii) in case of liquidation or merger of Sub-funds or Classes, in accordance with the provisions of article 24 of these Articles;

(iv) held by a Shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the Company, any required contributions or certain other payments to the relevant Sub-fund (including the payment of any interest amount or charge due in case of default), in accordance with the terms of its subscription form to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of the Memorandum.

9. Art. 9. Conversion of shares.

9.1 Subject each time to the approval of the Board and such terms and conditions as set out in the Memorandum, a shareholder may, if so provided in the Memorandum, convert all or part of its shares of a particular Class of shares of a Sub-fund into another Class of shares within the same Sub-fund or another Sub-fund.

9.2 The Board may make the conversion of shares dependent upon additional conditions, as set forth in the Memorandum.

9.3 If conversion are authorised in the Memorandum, a process determined by the Board and described in the Memorandum shall govern the chronology of the conversion of shares in a Sub-fund or from one Sub-fund to another Sub-fund. The Board may impose conditions on the conversion of share, any such condition to which the conversion of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum. A conversion application will be considered as an application to redeem the shares held by the Shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (issue) of the shares to be acquired. A conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the Board. The Board may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the Board, resulting from conversions, will not be paid out to Shareholders.

9.4 All terms and conditions regarding the redemption of shares shall equally apply to the conversion of shares.

9.5 Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the shares to be converted and the issue of the shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the shares to be subscribed ceases after the shares to be converted have been redeemed.

9.6 The price at which shares shall be converted will be determined by reference to the respective Net Asset Value per share of the relevant Class in the relevant Sub-fund as of the relevant Valuation Day, taking into account the actual rate of exchange on the day concerned. If the Valuation Days of the divested Class and the invested Class taken into account for the conversion do not coincide, the Shareholder's attention is drawn to the fact that the amount converted will not generate interest during the time interval between the two Valuation Days.

9.7 A conversion fee may be incurred upon conversion of shares. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction.

9.8 Subject to any currency conversion (if applicable) the proceeds resulting from the redemption of the original shares shall be applied immediately as the subscription monies for the shares in the new Class into which the original shares are converted.

9.9 Assuming that there are no shares issued in the invested Class (and consequently no Net Asset Value per share) on the Valuation Day applicable to the conversion, the initial subscription price per share of the shares in the invested Class will correspond to the initial issue price, as set out in the Memorandum.

9.10 All applications for the conversion of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 12 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value of the shares to be redeemed has been suspended or when redemption of the shares to be redeemed has been suspended as provided for in article 8. If the calculation of the Net Asset Value of the shares to be subscribed is suspended after the shares to be converted have already been redeemed, only the subscription part of the conversion application can be revoked during this suspension.

9.11 If, in addition, on a Valuation Day or at some time during a Valuation Day redemption applications as defined in article 8 of these Articles and conversion applications as defined in this article exceed a certain level set by the Board in relation to the shares issued in the share Class or Sub-fund, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain period of time and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Day following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

9.12 If as a result of a conversion application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then - if the rights provided for in this sentence are to be applicable - determined by the Board in the Memorandum, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the Shareholder's shares in the given share Class; the subscription part of the conversion application remains unaffected by any additional redemption of shares.

9.13 Shares that are converted to shares of another share Class will be cancelled.

10. Art. 10. Restrictions on ownership of shares.

10.1 The Company may restrict or prevent the ownership of shares by any individual or entity,

(a) if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company;

(b) if it may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in:

(i) the Company, a Sub-fund or its subsidiaries incurring any liability for any taxation whenever created or imposed and whether in Luxembourg, or elsewhere or suffering pecuniary disadvantages which the same might not otherwise incur or suffer;

(ii) the Company or a Sub-fund being subject to the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended; or

(iii) the Company or a Sub-fund being required to register its shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg (including, without limitation, the US Securities Act or the US Investment Company Act); or

(c) if it may result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or entity itself, the Company or any Sub-fund, whether Luxembourg law or other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations);

(d) if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred;

(such individual or entities are to be determined by the Board and are defined herein as Restricted Persons).

10.2 For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any shares and decline to register any transfer of share, where such registration or transfer would result in legal or beneficial ownership of such shares by a Restricted Person; and

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of Shareholders or who seeks to register a transfer in the register of Shareholders to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's shares rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares by a Restricted Person.

10.3 If it appears that a Shareholder of the Company is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

(a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting; and/or

(b) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the Restricted Person; and/or

(c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within thirty (30) calendar days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on transfer as set out in the Memorandum; and/or

(d) compulsorily redeem all shares held by the Restricted Person at a price based on the latest calculated Net Asset Value, less a penalty fee equal to, in the absolute discretion of the Board, either (i) 20% of the Net Asset Value of the relevant shares or (ii) the costs incurred by the Company as a result of the holding of shares by the Restricted Person (including all costs linked to the compulsory redemption).

11. Art. 11. Calculation of net asset value per share.

11.1 The Company, each Sub-fund and each Class in a Sub-fund have a Net Asset Value determined in accordance with Luxembourg law and these Articles as at each Valuation Day as stipulated in the Memorandum. The reference currency of the Company is the Euro.

11.2 Calculation of the NAV

(a) The Net Asset Value of each Sub-fund and Class shall be calculated in the reference currency of the Sub-fund or Class, as it is stipulated in the Memorandum in good faith in Luxembourg as at each Valuation Day.

(b) The administrative agent of the Company (the Administrative Agent) shall under the supervision of the Company compute the NAV per Class in the relevant Sub-fund as follows: each Class participates in the Sub-fund according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class of a particular Sub-fund on a given Valuation Day adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Day represents the total Net Asset Value attributable to that Class of that Sub-fund on that Valuation Day. The assets of each Class will be commonly invested within a Sub-fund but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as it is stipulated in the Memorandum. A separate Net Asset Value per share, which may differ as consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the Net Asset Value of that Class of that Sub-fund on that Valuation Day divided by the total number of shares of that Class of that Sub-fund then outstanding on that Valuation Day.

(c) For the purpose of calculating the NAV per Class of a particular Sub-fund, the Net Asset Value of each Sub-fund shall be determined by calculating the aggregate of:

(i) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles; less

(ii) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles, and all fees attributable to the relevant Sub-fund, which fees have accrued but are unpaid on the relevant Valuation Day.

(d) The value of the assets of the Company will be determined as follows:

(i) the interests in unlisted Target Funds (as defined in the Memorandum) shall be valued at their last official and available net asset value, as reported or provided by such Target Funds (as defined in the Memorandum) or their agents, or at their last unofficial net asset values (i.e., estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values. The official or unofficial net asset value of a Target Fund (as defined in the Memorandum) may be adjusted for subsequent capital calls and distributions and applicable redemption charges where appropriate. The Company shall adjust the net asset value or other valuation so provided where the Company considers such net asset valuation or other valuation information does not accurately reflect the Company's or Sub-fund's interests in such Target Fund (as defined in the Memorandum), whether because such information has been generated after a delay from the Target Fund's (as defined in the Memorandum) own valuation point, change in markets or otherwise. The NAV is final and binding notwithstanding that it may have been based on an unofficial or estimated net asset value. Consequently, redemptions and subscriptions of shares may be made on the basis of the estimated net asset values of the Target Funds (as defined in the Memorandum) as of the relevant Valuation Day;

(ii) the interests of Target Funds (as defined in the Memorandum) which are listed on a stock exchange or dealt in another regulated market will be valued on the basis of the last available published stock exchange or market value;

(iii) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be totally received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Company may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(iv) any transferable security and any money market Instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other regulated market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its foreseeable realisation value estimated by the Company with good faith;

(v) all other securities and other permissible assets as well as any of the above mentioned assets for which the valuation in accordance with the above subparagraphs would not be possible or practicable, or would not be representative of their fair value, will be valued at fair market value, as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board.

(e) For the purpose of determining the value of the Company's assets, the Administrative Agent, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the Net Asset Value, rely, unless there is manifest error, upon the valuations provided (i) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies or Target Fund (as defined in the Memorandum) administrators or investment managers, (ii) by prime brokers and brokers, or (iii) by (a) specialist(s) duly authorised to that effect by the Board. Finally, in the case no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the Administrative Agent may rely upon the valuation provided by the Board.

(f) In circumstances where (i) one or more pricing sources fails to provide valuations to the Administrative Agent, which could have a significant impact on the Net Asset Value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined

as rapidly and accurately as required, the Administrative Agent is authorised not to calculate the Net Asset Value calculation and as a result may be unable to determine subscription, conversion and redemption prices. The Board shall be informed immediately by the Administrative Agent should this situation arise. The Board may then decide to suspend the calculation of the Net Asset Value in accordance with the procedures described under article 12 of these Articles.

(g) All assets denominated in a currency other than the reference currency of the respective Sub-fund/Class shall be converted at the mid-market conversion rate between the reference currency and the currency of denomination as at the Valuation Day. The Net Asset Value per share may be rounded up or down to the nearest whole unit of the currency in which the Net Asset Value of the relevant shares are calculated.

11.3 For the purpose of this article,

(a) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(b) Shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the respective Sub-fund/Class shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per share; and

(d) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

(i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

(ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Board.

11.4 Allocation of assets and liabilities

The assets and liabilities of the Company shall be allocated as follows:

(i) the proceeds to be received from the issue of shares of any Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-fund corresponding to that Class, provided that if several Classes are outstanding in such Sub-fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-fund attributable to that Class;

(ii) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-fund shall be attributable to the Class or Classes corresponding to such Sub-fund;

(iii) where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Class or Classes as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class or Classes;

(iv) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund, such liability shall be allocated to the relevant Class or Classes within such Sub-fund;

(v) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class, such asset or liability shall be allocated to all the Classes pro rata to their respective Net Asset Values or in such other manner as determined by the Board acting in good faith, provided that (i) where assets of several Classes are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Company, the respective right of each Class shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class, as described in the Memorandum;

(vi) upon the payment of distributions to the Shareholders of any Class, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

11.5 The liabilities of the Company shall include:

(a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;

(b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);

(c) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management and advisory fees, including incentive fees (if any), custody fees, paying agency, registrar and transfer agency fees and domiciliary and corporate agency fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);

(d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

(f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

11.6 General rules

(a) all valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law;

(b) for the avoidance of doubt, the provisions of this article are rules for determining the Net Asset Value per share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any shares issued by the Company;

(c) the Net Asset Value per share of each Class in each Sub-fund is made public at the registered office of the Company and available at the offices of the Administrative Agent. The Company may arrange for the publication of this information in the reference currency of each Sub-fund/Class and any other currency at the discretion of the Board in leading financial newspapers. The Company cannot accept any responsibility for any error or delay in publication or for non-publication of prices.

12. Art. 12. Temporary suspension of calculation of the NAV.

12.1 The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any Sub-fund, the issue of the shares of such Sub-fund to subscribers and the redemption of the shares of such Sub-fund from its Shareholders as well as conversions of shares of any Class in a Sub-fund:

(a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-fund from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such Sub-fund quoted thereon;

(b) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Board, disposal of the assets of the Company is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders;

(c) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company or if, for any reason beyond the responsibility of the Board, the value of any asset of the Company may not be determined as rapidly and accurately as required;

(d) when the net asset value calculation of, and/or the redemption right of investors in, one or more Target Funds (as defined in the Memorandum) representing a substantial portion of the assets of the relevant Sub-fund is suspended;

(e) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets cannot be effected at normal rates of exchange; and/or

(f) in accordance with, and in the circumstances set out under, article 11.2(f) above.

12.2 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify Shareholders requesting redemption of their shares of such suspension.

12.3 Such suspension as to any Sub-fund will have no effect on the calculation of the Net Asset Value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Sub-fund.

12.4 The determination of the Net Asset Value of shares of any Sub-fund, the issue of the shares of any Sub-fund to subscribers and the redemption and conversion of shares by Shareholders may also be suspended in the event of the publication of a notice convening an extraordinary General Meeting for the purpose of winding up the Company as from the time of such publication.

12.5 Any request for subscription, conversion or redemption shall be irrevocable except in accordance with article 8.9 of these Articles or in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value, in which case Shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with as of the first Valuation Day, as determined for each relevant Sub-fund, following the end of the period of suspension.

12.6 Under exceptional circumstances that may adversely affect the interests of Shareholders, or in case of massive redemption applications within a Sub-fund, the Board reserves the right only to determine the issue/redemption or conversion price after having executed, as soon as possible, the necessary sales of securities or other assets on behalf of the relevant Sub-fund. In this case, subscription, redemption and conversion applications in process shall be dealt with on the basis of the Net Asset Value thus calculated.

13. Art. 13. Board of directors.

13.1 The Company shall be managed by a Board of at least three (3) members. The director(s) of the Company, either Shareholders or not, are appointed for a term which may not exceed six (6) years, by a General Meeting. The director (s) may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting. The Board will be elected by the Shareholders at the General Meeting at which the number of directors, their remuneration and term of office will also be determined.

13.2 When a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative in order to accomplish this task in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability as if he was performing this task for his own account and on his own behalf, without prejudice to the joint liability of him and the Legal Entity. The Legal Entity cannot revoke the Representative unless it simultaneously appoints a new permanent representative.

13.3 Members of the Board are selected by a majority vote of the shares present or represented at the relevant General Meeting.

13.4 Any member of the Board may be removed with or without cause or replaced at any time by a resolution adopted by the General Meeting.

13.5 In the event of a vacancy in the office of a member of the Board, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders will take a final decision regarding such nomination at their next General Meeting.

14. Art. 14. Board meetings.

14.1 The Board will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board. The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

14.2 The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

14.3 Meetings of the Board are convened by the chairman or by any other two members of the Board.

14.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board. Written notice of any meeting of the Board will be given to all directors at least 24 hours prior to the date set for such meeting, except in emergencies, in which case the notice of meeting may be waived. This notice may furthermore be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or other similar means of communication. No separate invitation is necessary for meetings whose date and location have been determined by a prior resolution of the Board.

14.5 The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

14.6 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

14.7 Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

14.8 A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

14.9 Any director may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to be sufficiently identified and to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and is deemed to be held at the registered office of the Company.

14.10 The Board can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or duly represented. In case of a tied vote the chairman shall have a casting vote.

14.11 Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if they were passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

14.12 The decisions of the Board will be recorded in minutes to be kept at the registered office of the Company and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

14.13 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

14.14 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by virtue of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.15 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider

or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following Annual General Meeting of the Shareholders of the Company.

14.16 The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

15. Art. 15. Powers of the board of directors. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in article 20 of these Articles, to the extent that such powers are expressly reserved by law or by these Articles to the General Meeting.

16. Art. 16. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

17. Art. 17. Delegation of powers.

17.1 The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to members of the Board or physical persons or corporate entities which need not be members of the Board, acting under the supervision of the Board. The Board may also delegate certain of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such persons as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are members of the Board and that no meeting of the committee shall be necessary for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those persons present are members of the Board.

17.2 The Board may also confer special powers of attorney.

18. Art. 18. Investment manager(s). The Board may for each Sub-fund appoint one or more investment manager(s) (each an Investment Manager) to carry out investment management services, and be responsible for the relevant Sub-fund's investment activities within the parameters and restrictions set out in the Memorandum.

19. Art. 19. Indemnification.

19.1 All members of the Board and the independent supervisory committee (each referred to as Indemnified Person) are entitled to be indemnified, out of the relevant Sub-fund's assets against all liabilities, costs or expenses (including reasonable legal fees) incurred by reason of such Indemnified Person being a member of the Board or the independent supervisory committee, as the case may be, provided that no Indemnified Person shall be entitled to such indemnification for any action or omission resulting from any behaviour which qualifies as fraud, wilful misconduct, reckless disregard or gross negligence.

19.2 The Investment Manager/adviser of a Sub-fund, and each of its/their directors, officers, agents and employees to the extent directly involved in the business of the relevant Sub-fund are also considered as Indemnified Persons in relation to those Sub-funds that have appointed an Investment Manager/adviser and benefit from the indemnification as set out in the Memorandum.

19.3 The Company may, wherever deemed appropriate, provide professional, directors and officers liability insurance or other adequate indemnity insurance coverage to one or more Indemnified Persons.

20. Art. 20. Investment policies and restrictions.

20.1 The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes of shares within particular Sub-funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board in the Memorandum, in compliance with Luxembourg law and regulations.

20.2 The Board shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's assets, in accordance with the Part II of the 2002 Act including, without limitation, restrictions in respect of:

- (a) the borrowings of the Company or any Sub-fund thereof and the pledging of its assets; and
- (b) the maximum percentage of the Company or a Sub-fund's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Sub-fund) may acquire.

20.3 The Board, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Memorandum, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-funds be co-managed on a segregated or on a pooled basis.

21. Art. 21. Auditor.

21.1 The accounting data reported in the annual report of the Company will be examined by an Auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

21.2 The Auditor fulfils all duties prescribed by the 2002 Act.

22. Art. 22. General meeting of shareholders of the company.

22.1 The general meeting of shareholders (the General Meeting) represents, when properly constituted, the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions are binding upon all the Shareholders, regardless of the Class of shares held by them. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

22.2 The General Meeting meets when called by the Board. It shall be necessary to call a General Meeting within a month whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so by written notice. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

22.3 The annual General Meeting (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of its registered office and time as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of April of each year at 10.30 a.m.. The meeting must be held within four months after the end of the financial year. If such day is not a business day, the meeting will be held on the following business day.

22.4 Other General Meetings may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

22.5 Shareholders meet when called by the Board pursuant to a convening notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholders. It is not necessary to provide proof at the meeting that such notices were actually delivered to registered Shareholders. The agenda is prepared by the Board, except when the meeting is called on the written request of the Shareholders, in which case the Board may prepare a supplementary agenda.

22.6 If bearer shares were issued, the notice of meeting will be published at eight days interval and at least eight days prior to the meeting as provided for by law in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the Board may decide.

22.7 If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to Shareholders may be sent by registered mail only.

22.8 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without prior notice of the meeting.

22.9 The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

22.10 The business transacted at any meeting of the Shareholders will be limited to the matters on the agenda and transactions related to these matters.

22.11 Each share of any Class is entitled to one vote, in accordance with Luxembourg law and these Articles. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders through a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a member of the Board of the Company.

22.12 Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

23. Art. 23. General meetings of shareholders in a sub-fund or in a class of shares.

23.1 The Shareholders of the Classes issued in a Sub-fund may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Sub-fund.

23.2 In addition, the Shareholders of any Class of shares may hold, at any time, General Meetings for any matters which are specific to that share Class.

23.3 The provisions of article 22 of these Articles apply to such General Meetings.

23.4 Each share is entitled to one vote in accordance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or through a written proxy to another person who need not be a Shareholder and may be a director.

23.5 Unless otherwise provided for by law or in these Articles, the resolutions of the General Meeting of a Sub-fund or of a Class of shares are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

24. Art. 24. Liquidation or merger of sub-funds or share classes.

24.1 The Board may decide to liquidate any Sub-fund if a change in the economic or political situation relating to the Sub-fund justifies such liquidation or if the assets of a Sub-fund fall to a level that no longer allow the Sub-fund to be managed in an economically efficient manner and rational manner. The Company will serve a notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons of and the procedure for the redemption operations. Registered Shareholders will be notified in writing. Unless the Board decides otherwise in the interests of, or in order to keep equal treatment between the Shareholders, the Shareholders of the Sub-fund or Class concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of redemption or conversion charge. However, the liquidation costs will be taken into account in the redemption and conversion price. Liquidation proceeds which could not be distributed to the Shareholders upon the conclusion of the liquidation of a Sub-fund or Class will be deposited with the Custodian for a period of 6 months after the conclusion of the liquidation. After the expiry of such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of such beneficiaries.

24.2 Under the same circumstances as provided in the immediately preceding paragraph, the Board may decide to merge or consolidate one or more Sub-funds with another Sub-fund (the New Sub-fund) or one or more Sub-funds with another UCI registered pursuant the 2002 Act against issue of shares of such other Sub-fund or other undertaking for collective investment to be distributed to the holders of shares of the Sub-funds concerned. In addition, such merger or contribution may be decided upon the Board if it believes it to be required in the interests of the Shareholders of any of the Sub-funds concerned. Such decision will be published in the same manner as described in the immediately preceding paragraph and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-fund or the other undertaking for collective investment. Such publication will be made not less than one month before the date on which the merger or contribution becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their shares, free of redemption charge, before the contribution becomes effective.

24.3 Where contribution is to be made to a mutual investment fund (fonds commun de placement) or a foreign-based undertaking for collective investment, such resolution shall be binding only on Shareholders who have approved the proposed contribution.

24.4 Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-fund to another Sub-fund within the Company may in any other circumstances be decided upon by a General Meeting of the Shareholders of the Class or Classes of shares issued in the Sub-fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an merger by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

24.5 Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this article, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-fund to another Luxembourg UCI or to another Sub-fund within such other Luxembourg UCI shall require a resolution of the Shareholders of the Class or Classes of shares issued in the Sub-fund concerned taken with a 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a two-thirds majority of the shares present or represented and voting, except when such an merger is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment under the form of a common fund (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such merger.

25. Art. 25. Financial year. The financial year of the Company commences on 1st January each year and terminates on 31 December of the same year.

26. Art. 26. Dividends.

26.1 The General Meeting determines, upon proposal from the Board and within the limits provided by law, how the income from the Sub-fund will be distributed with regard to each existing share Class, and may declare, or authorise the Board to declare, dividends. A dividend may be distributed, either in cash or shares.

26.2 For any Class of shares entitled to dividends, the Board may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

26.3 Payments of dividends to owners of registered shares will be made to such Shareholders at their addresses in the register of Shareholders. Payments of dividends to holders of bearer shares will be made upon presentation of the dividend coupon to the agent or agents more specifically designated by the Company.

26.4 Dividends may be paid in such a currency and at such a time and place as the Board determines from time to time.

26.5 The Board may decide to distribute bonus stock instead of cash dividends under terms and conditions set forth by the Board.

26.6 Unless otherwise stated in the Memorandum, the Company is authorised to make in-kind distributions/payments of securities or other assets with the consent of the relevant Shareholder(s). Any such distributions/payments in kind will be valued in a report established by an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé drawn up in accordance with the requirements of Luxembourg law.

26.7 Any dividend that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and repatriated to the share Class(es) issued in the respective Sub-fund.

26.8 No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

27. Art. 27. Custodian.

27.1 To the extent required by law, the Company will enter into a custodian agreement with a custodian which must be a credit institution within the meaning of the act dated 5 April 1993 on the financial sector (the Custodian).

27.2 The Custodian will fulfil its obligations in accordance with the 2002 Act.

27.3 If the Custodian indicates its intention to terminate the custodial relationship, the Board will make every effort to find a successor custodian within two months of the effective date of the notice of termination of the custodian agreement. The Board may terminate the agreement with the Custodian but may not relieve the Custodian of its duties until a successor custodian has been appointed.

28. Art. 28. Winding up.

28.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendments referred to in article 30 of these Articles.

28.2 If the assets of the Company fall below two-thirds of the legal minimum, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the Board. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting.

28.3 The question of dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the legal minimum; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-quarter of the votes of the shares represented at the meeting.

28.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the date on which the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

29. Art. 29. Liquidation.

29.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed in accordance with the provisions of the 2002 Act.

29.2 The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

29.3 The liquidator(s) will realise each Sub-fund's assets in the best interests of the Shareholders and allocate the proceeds of the liquidation, after deduction of liquidation costs, amongst the Shareholders of the relevant Sub-fund according to their respective prorata.

29.4 Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

30. Art. 30. Amendments to the articles. These Articles may be amended by a General Meeting subject to the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Act.

31. Art. 31. Definitions. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organised group of persons, whether incorporated or not.

32. Art. 32. Applicable law. All matters not governed by these Articles will be determined in accordance with the 1915 Act and the 2002 Act. In case of conflict between the 1915 Act and the 2002 Act, the 2002 Act shall prevail.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2009.

The first Annual General Meeting will be held in 2010.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declare that it subscribes to 31 shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up to an extent of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) by payment in cash such that the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) is from now on at the free disposal of the Company; proof thereof has been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 7,000.- (seven thousand euro).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, has proceeded to hold an extraordinary General Meeting and having stated that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at four (4) and that of the auditor (réviseur d'entreprises) at one;

2. the following persons are appointed as directors:

- Mr Xavier Lépine, Président, Groupe UFG, with professional address in 173, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France

- Mr Patrick Rivière, Vice-Président, Groupe UFG, with professional address in 173, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France

- Mr Philippe Lestel, Head of Legal and Compliance and COO of UFG Alteram, with professional address in 173, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France

- Mr Georg A. Lasch, BNP Paribas Securities Services Luxembourg - Benelux Head of Coverage - Member of the Executive Committee, with professional address in 33, Rue de Gasperich, Howald - Hesperange, L-2085 Luxembourg.

3. Deloitte S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) is appointed as external auditor of the Company;

4. the Company's registered office shall be at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg);

5. the term of office of all directors as directors of the Company shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2014; and

6. the term of office of the external auditor shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2014.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quatre mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

UFG ALTERAM, une société anonyme de droit français, avec siège social à 173, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés - Paris sous le numéro 438 667 164 et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-01045 depuis le 29 octobre 2001;

ici représentée par M. Yannick Arbaut, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France, le 3 mars 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'associé, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

1. Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1 Il est établi parmi les souscripteurs, et toutes autres personnes voulant devenir propriétaires d'actions créées ultérieurement à la présente constitution, une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme ayant la dénomination "UFG Fund" (la Société).

1.2 La Société sera soumise à la partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la Loi de 2002), à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), ainsi qu'aux présents statuts (les Statuts).

1.3 La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs Actionnaires (les Actionnaires). La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

1.4 Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) seul associé.

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Hesperange. Il peut être transféré dans les limites du Grand-duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

2.2 Le Conseil d'Administration a également le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements politiques, économiques, sociaux ou militaires extraordinaires de nature à interférer ou compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège social.

3. Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une période indéterminée.

4. Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet social exclusif l'investissement des fonds mis à la disposition de la Société dans des valeurs mobilières et d'autres actifs autorisés par la loi conformément au principe de répartition des risques, dans les limites des politiques et restrictions d'investissement déterminées par le Conseil d'Administration et conformément à l'article 20 des présents Statuts, et dans l'objectif de verser aux Actionnaires les bénéfices résultant de la gestion des actifs de la Société, soit par la distribution ou par la capitalisation des revenus produits par les placements réalisés par la Société.

4.2 La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations qu'elle juge utiles et nécessaires à l'accomplissement et la mise en oeuvre de l'objet de la Société au sens le plus large autorisé par la Partie II de la Loi de 2002.

5. Art. 5. Capital social, catégorie d'actions.

5.1 Le capital social de la Société sera à tout moment égal au total des actifs nets de la Société et est représenté par des actions entièrement libérées n'ayant pas de valeur nominale.

5.2 Le capital social minimum, tel que prévu par la loi, est de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 EUR) et doit être atteint dans un délai de six mois à partir de l'agrément de la Société par l'autorité de supervision luxembourgeoise. Conformément aux présents Statuts, le Conseil d'Administration peut décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'actions. Les produits résultant de l'émission des actions de chaque catégorie, imputés d'une commission de vente (frais de vente) le cas échéant, sont investis dans des valeurs mobilières de tous types ou autres avoirs légalement autorisés conformément à la politique d'investissement tel qu'établie par le Conseil d'Administration et tenant compte des restrictions d'investissement imposées par la loi.

5.3 Le capital initial s'élève à trente et un mille euros (31.000 EUR) divisé en trente et une (31) actions.

5.4 La Société est constituée de compartiments multiples, correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société (un Compartiment) tel que défini par l'article 133 de la Loi 2002, à l'intérieur duquel la Société peut émettre une ou plusieurs catégories d'actions tel que décrit dans les présents Statuts. Chaque Compartiment fera l'objet d'une politique d'investissement spécifique afin d'atteindre l'objectif d'investissement assignée à ce Compartiment. L'objectif et la politique d'investissement, ainsi que le profil de risque et les autres caractéristiques de chaque Compartiment, sont décrits dans le document démission de la Société (le Document d'Emission). Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, catégories d'actions, politique d'investissement, bénéfices, dépenses et pertes, politique de distribution ainsi que d'autres caractéristiques spécifiques.

5.5 A l'intérieur d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut, à tout moment, décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'actions (individuellement une Catégorie et collectivement les Catégories) et dont les avoirs seront investis en commun mais soumis à différents droits tels que décrit dans le Document d'Emission dans la mesure autorisée par la Loi de 2002 et la Loi de 1915, y compris, mais sans limitation, différentes structures de frais de vente et de rachat, différentes structures de frais et de dépenses, différentes procédures de souscription et/ou rachat, différents droits et politique de distribution (et le Conseil d'Administration peut en particulier décider que des actions appartenant à une ou plusieurs Catégories bénéficieront d'un intéressement sous forme de "carried interests" ou d'allocation préférentielle des revenus/distributions), frais de services aux Actionnaires ou autres frais, types cibles d'investisseurs, différentes restrictions de transfert ou de propriété, et/ou différentes devises. Une valeur nette d'inventaire distincte par action, qui pourra varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie.

5.6 La Société peut créer des Catégories d'actions supplémentaires dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories existantes et des Compartiments supplémentaires dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. Dès la création de nouveaux Compartiments ou Catégories d'actions, le Document d'Emission fera l'objet d'une mise à jour, si nécessaire.

5.7 La Société est une entité juridique unique. Cependant, les droits des Actionnaires et créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à l'accomplissement des droits de l'Actionnaire relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, excluant toute responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois. L'acquisition d'actions d'un Compartiment ne donne aucun droit au détenteur de telles actions envers un autre Compartiment.

5.8 Le Conseil d'Administration peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment à plusieurs reprises. Au terme de la durée prévue d'un Compartiment, la Société devra racheter toutes les actions de la (les) Catégorie(s) d'actions de ce Compartiment, conformément à l'article 8 des présents Statuts, nonobstant les dispositions de l'article 24 des présents Statuts. A chaque extension de la durée d'un Compartiment, les détenteurs d'actions nominatives seront dûment avertis par écrit, par l'envoi d'une notification à leur adresse telle qu'enregistrée dans le registre des Actionnaires de la Société. La Société avertira les détenteurs d'actions au porteur par un avis publié dans des journaux déterminés par le Conseil d'Administration, dans l'hypothèse où ces investisseurs et leurs adresses ne sont pas connus de la Société. Le Document d'Emission devra indiquer la durée de chaque Compartiment et, le cas échéant, toute extension de sa durée.

5.9 En vue de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront convertis en euros si ils ne sont pas déjà libellés en euros. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs de toutes les Catégories.

6. Art. 6. Actions.

6.1 Des certificats représentatifs des actions peuvent être émis de façon individuelle, collective ou globale; les titres sous forme physique ne pourront être réclamés le cas échéant. Le Conseil d'Administration détermine dans le Document d'Emission si la Société émet des actions sous forme nominative et/ou au porteur. Si des certificats d'actions au porteur sont émis, ils seront libellés de la façon déterminée par le Conseil d'Administration, et pourront porter la mention selon laquelle ils ne peuvent être transférés à une Personne Non Éligible (telle que définie à l'article 10 ci-dessous) ou une entité établie par ou pour une Personne Non Éligible. Néanmoins, l'application des règles prévues par l'article 10 est indépendante du fait que les certificats comportent ou non une telle mention.

6.2 Toutes les actions nominatives émises par la Société sont enregistrées dans le registre des Actionnaires qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société. Ce registre contient le nom des détenteurs d'actions nominatives, leur résidence permanente ou leur domicile élu correspondant aux informations fournies à la Société, ainsi que le nombre d'actions nominatives détenues.

6.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires établit le droit de propriété sur les actions nominatives. La Société décide soit de délivrer à l'Actionnaire un certificat pour cette inscription, soit de lui remettre une confirmation écrite de sa détention d'actions.

6.4 Lors de l'émission d'actions au porteur, les actions nominatives peuvent être converties en actions au porteur et les actions au porteur peuvent être converties en actions nominatives à la demande de l'Actionnaire. La conversion d'actions nominatives en actions au porteur s'effectuera par l'annulation des certificats d'actions nominatives, le cas échéant, après confirmation que le cessionnaire n'est pas une Personne Non Éligible (telle que décrite à l'article 10 ci-dessous) et par l'émission d'un ou plusieurs certificats d'actions au porteur pour remplacer le(s) certificat(s) d'action nominative annulés. L'annulation sera prouvée par une inscription dans le registre des Actionnaires. Une conversion d'actions au porteur en actions nominatives s'effectuera par l'annulation des certificats d'actions au porteur et, le cas échéant, par l'émission de certificats d'actions nominatives en remplacement. L'émission sera prouvée par une inscription dans le registre des Actionnaires. Le Conseil d'Administration peut décider de façon discrétionnaire de mettre à la charge de l'Actionnaire les frais de la conversion qu'il demande.

6.5 Avant l'émission d'actions au porteur et avant la conversion d'actions nominatives en actions au porteur, la Société peut exiger la preuve jugée suffisante par le Conseil d'Administration, que cette émission ou conversion n'entraînera pas la détention de ces actions par une Personne Non Éligible (telle que décrite à l'article 10 ci-dessous).

6.6 Deux membres du Conseil d'Administration devront apposer leur signature sur les certificats représentatifs d'actions. Ces signatures seront effectuées sous forme manuscrite, imprimée ou faxée. Une des deux signatures peut être apposée par une personne dûment autorisée à le faire par le Conseil d'Administration; et dans ce cas, elle doit être manuscrite. La Société peut délivrer des certificats d'actions provisoires sous toute forme déterminée par le Conseil d'Administration.

6.7 Lors de l'émission d'actions au porteur, le transfert de ces actions sera effectué par la remise des certificats d'actions correspondants. Le transfert d'actions nominatives est effectué:

(a) lorsque des certificats d'actions ont été émis, par la délivrance du ou des certificats représentant ces actions à la Société, avec les autres instruments de transferts requis par la Société, et

(b) lorsque des certificats d'actions n'ont pas été émis, par une déclaration écrite du transfert devant être intégré dans le registre des Actionnaires datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes possédant les mandats appropriés pour agir en leur nom. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit dans le registre des Actionnaires. Cette inscription sera signée par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou par une ou plusieurs personnes autorisées à le faire par le Conseil d'Administration.

6.8 Les Actionnaires ayant droit à souscrire à des actions nominatives doivent fournir à la Société une adresse à laquelle tous les avis et informations seront envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires.

6.9 Dans l'hypothèse où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société procédera à l'inscription d'une telle mention dans le registre des Actionnaires. Le siège social de la Société sera utilisé comme l'adresse de l'Actionnaire, ou toute autre adresse déterminée par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire à la Société. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse inscrite au registre des Actionnaires par notification écrite au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

6.10 Si un Actionnaire apporte à la Société la preuve que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata du certificat d'action peut être délivré à sa demande sous les conditions et garanties déterminées par la Société, incluant non limitativement un certificat délivré par une compagnie d'assurance. Au moment de la délivrance d'un nouveau certificat d'actions, contenant la mention de la qualité de duplicata, le certificat d'actions original remplacé deviendra nul.

6.11 Les certificats d'actions endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

6.12 La Société peut, à sa discrétion, mettre à la charge de l'Actionnaire, les frais, ainsi que toutes les dépenses raisonnables supportées par la Société en relation avec la délivrance et l'enregistrement d'un duplicata ou d'un nouveau certificat d'actions ou en relation avec l'annulation d'un certificat d'actions original.

6.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un débiteur et son créancier gagiste.

6.14 La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droit de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle, aux actifs nets imputables de la Catégorie concernée. Des certificats d'actions au porteur ne seront émis que pour des actions entières.

6.15 Les actions ne peuvent être transférées sans l'accord préalable du Conseil d'Administration, qui est donné ou refusé à la seule discrétion du Conseil d'Administration.

7. Art. 7. Emission d'actions.

7.1 Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées sans réserver aux Actionnaires existant un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

7.2 Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions d'une certaine Catégorie sont émises; le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que les actions d'une Catégorie particulière seront émises uniquement pendant une ou plusieurs périodes de souscription, ou à toute autre périodicité prévue dans le Document d'Emission.

7.3 Les actions de chaque Compartiment seront émises au prix de souscription. Le prix de souscription pour les actions d'une Catégorie particulière d'un Compartiment est basé sur la valeur nette d'inventaire (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) par action de la Catégorie respective majorée des frais de vente, le cas échéant. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si les distributeurs et les agents payeurs ont été impliqués dans une transaction. Le prix de souscription concerné peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par le Conseil d'Administration.

7.4 La chronologie de l'émission d'actions au sein d'un Compartiment est déterminée par le Conseil d'Administration et décrit dans le Document d'Emission.

7.5 La Société peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter, dans son entièreté ou en partie, toute demande de souscription des actions.

7.6 Le paiement du prix de souscription doit être effectuée durant une période déterminée par le Conseil d'Administration, qui ne peut excéder (sauf dispositions contraires dans le Document d'Emission) sept (7) jours ouvrables à partir du jour d'évaluation concerné, défini comme le jour durant lequel la Valeur Nette d'Inventaire par action pour une Catégorie donnée ou un Compartiment, est calculée (le Jour d'Evaluation).

7.7 Le Conseil d'Administration peut permettre à chacun de ses membres, directeur, agent, ou à tout autre mandataire de la Société, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir en paiement le prix des nouvelles actions à émettre, ainsi que le pouvoir de les délivrer.

7.8 Sauf dispositions contraires décrites dans le Document d'Emission, la Société peut consentir à émettre des actions en contribution d'un apport sous forme de titres ou d'autres actifs en nature, conformément à la loi luxembourgeoise, en respectant particulièrement l'obligation de fournir un rapport d'évaluation établi par le réviseur d'entreprises agréé, et pour autant que ces actifs sont conformes aux objectifs et politiques d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais relatifs à l'apport en nature devront être supportés par l'Actionnaire acquérant les actions de cette manière.

7.9 Toute demande de souscription est irrévocable, sauf - pour la durée d'une telle suspension - lorsque le calcul de la Valeur Nette D'inventaire est suspendu conformément à l'article 12 des présents Statuts.

8. Art. 8. Rachat d'actions.

Droits de Rachat des Actionnaires

8.1 Sauf dispositions contraires dans le Document d'Emission, tout Actionnaire peut demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, à n'importe quel Jour d'Evaluation par rapport auquel les demandes sont acceptées conformément aux conditions du Document d'Emission. Les demandes de rachat sont traitées conformément aux conditions et procédures établies par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission et dans les limites déterminées par la loi et les présents Statuts. Les rachats peuvent être effectués durant un ou plusieurs jours de rachat ou d'évaluation, tel que spécifié dans le Document d'Emission, et les Actionnaires peuvent être payé suivant différents prix de rachat, calculés conformément aux dispositions du Document d'Emission.

8.2 Conformément aux dispositions de l'article 12 des présents Statuts, le prix de rachat par action devra être payé dans les limites d'une période déterminée par le Conseil d'Administration qui ne peut (sauf dispositions contraires dans le Document d'Emission) excéder vingt-cinq (25) jours ouvrables à partir du Jour d'Evaluation concerné, suivant la politique actuelle du Conseil d'Administration.

8.3 Le prix de rachat par action pour une Catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Catégorie concernée imputée des frais de rachat, le cas échéant, au jour d'évaluation concerné. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si les distributeurs et les agents payeurs ont été impliqués dans une transaction. Le prix de souscription concerné peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par le Conseil d'Administration.

8.4 La chronologie de l'émission d'actions au sein d'un Compartiment est déterminée par le Conseil d'Administration et décrit dans le Document d'Emission. Le Conseil d'Administration peut imposer des conditions au rachat d'actions. Ces conditions auxquelles le rachat d'actions est soumis seront détaillées dans le Document d'Emission à conditions que le Conseil d'Administration puisse, en particulier, mais sans limitation, décider que les demandes de rachat ne seront traitées qu'après une période de notification, qu'une période lock-up sera applicable en ce qui concerne les demandes de rachat pendant lesquelles les demandes de rachat ne seront pas acceptées ou traitées et que certaines demandes de rachat seront prioritaires par rapport à d'autres demandes de rachat (n'importe laquelle de ces conditions peut être applicable au niveau d'une Catégorie en particulier, le cas échéant) ou que, selon les liquidités des actifs du Compartiment concerné, tout ou une partie des demandes de rachat sont reportées au prochain Jour d'Evaluation. Le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions peuvent être rachetées dans toute Catégorie et peut, en particulier, décider que les actions d'une Catégorie ne seront rachetées aux dates d'évaluations définies dans le Document d'Emission.

8.5 Lorsqu'une demande de rachat a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie sous le nombre ou la valeur minimum déterminés par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission, la Société peut décider de traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les actions de cet Actionnaire dans la Catégorie donnée.

8.6 Par ailleurs, lors d'un Jour d'Evaluation ou à tout moment durant un Jour d'Evaluation, des demandes de rachat telles que définies dans cet article et les demandes de conversion telles que définies à l'article 9 des présents Statuts excèdent un certain niveau fixé par le Conseil d'Administration en relation avec les actions d'une Catégorie ou d'un Compartiment donné, le Conseil d'Administration peut, d'une manière qu'il juge appropriée, décider de réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pour une certaine période, dans le meilleur intérêt de la Société. La partie des rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement au Jour d'Evaluation suivant, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

8.7 Le Conseil d'Administration peut, à la demande d'un Actionnaire, accepter de procéder, en partie ou en totalité, à la distribution d'actifs en nature d'un Compartiment à cet Actionnaire au lieu de payer à cet Actionnaire les produits du rachat en liquide. Le Conseil d'Administration acceptera de procéder de cette manière s'il détermine qu'une telle transaction ne portera pas de dommages aux intérêts des Actionnaires restants du Compartiment concerné. Ce rachat sera effectué à la Valeur Nette d'Inventaire par action de la Catégorie du Compartiment que l'Actionnaire rachète, et constituera une part proportionnelle des actifs du Compartiment attribuables à cette Catégorie en termes de valeur. Les actifs à transférer à cet Actionnaire seront déterminés conformément aux termes du Document d'Emission, en ce qui concerne la faisabilité du transfert des actifs et l'intérêt du Compartiment et des participants restants et de l'Actionnaire. La sélection, l'évaluation et le transfert des actifs sera conditionné par la vérification et l'approbation du réviseur de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par le cédant.

8.8 Toutes les actions rachetées seront annulées.

8.9 Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 12 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent article. Nonobstant la première phrase du présent article, la Société peut cependant, au cas par cas, accepter la demande d'un Actionnaire de retirer sa demande de rachat conformément à, et sous réserve, des dispositions du Document d'Emission.

Rachats forcés

8.10 Les actions peuvent être rachetées à l'initiative de la Société en accord avec et aux conditions prévues dans le Document d'Emission et les présents Statuts. La Société peut en particulier décider de:

(a) racheter les actions de toute Catégorie ou tout Compartiment, proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Actionnaire, afin de distribuer les produits générés par un investissement de la Société sous forme de revenus ou de produits de réalisation, conformément au mécanisme de distribution pertinent (soumis le cas échéant, à des droits de réinvestissement) tel que déterminé pour chaque Compartiment dans le Document d'Emission;

(b) racheter de manière forcée les actions:

(i) détenues par des Personnes Non Éligibles telles que définies par, et en accord avec, les stipulations de l'article 10 de ces Statuts;

(ii) afin de traiter de manière équitables les Actionnaires pour les besoins du paiement des frais de performance ou d'autres primes de motivation à des prestataires de services, dans le meilleur intérêt des Actionnaires et en vue de traiter tous les Actionnaires de manière égale pour les besoins du paiement de ces frais de performance;

(iii) en cas de liquidation ou de fusion de Compartiments ou Catégories, en accord avec les provisions de l'article 24 de ces Statuts;

(iv) détenues par un Actionnaire qui manque à son obligation de faire, dans un délai déterminé par la Société, un apport ou certains autres paiements requis au Compartiment pertinent (y inclus le paiement de tout intérêt ou charge dus à raison d'un tel manquement), en accord avec les termes de sa convention de souscription audit Compartiment et aux stipulations du Document d'Emission.

9. Art. 9. Conversion d'actions.

9.1 Sous réserve à chaque fois de l'accord du Conseil d'Administration et des termes et conditions décrites dans le Document d'Emission, un Actionnaire peut, si cela est prévu dans le Document d'Emission, convertir tout ou partie de ses actions dans une Catégorie en particulier d'un Compartiment en une autre Catégorie dans le même Compartiment ou d'un autre Compartiment.

9.2 Le Conseil d'Administration peut soumettre la conversion d'actions à des conditions supplémentaires tel que décrit dans le Document d'Emission.

9.3 Si les conversions sont autorisées dans le Document d'Emission, un processus déterminé par le Conseil d'Administration et décrit dans le Document d'Emission régira la chronologie des conversions d'actions dans un Compartiment ou d'un Compartiment vers un autre Compartiment. Le Conseil d'Administration peut imposer des conditions à la conversion d'actions, toutes conditions auxquelles la conversion d'actions sera soumise seront détaillées dans le Document d'Emission. Une demande de conversion sera considérée comme une demande de rachat des actions détenues par l'Actionnaire et comme une demande d'acquisition (l'émission) simultanée des actions à acquérir. Des frais de conversion pourront être engagés. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si les distributeurs et les agents payeurs ont été impliqués dans une transaction. Les prix de conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer que les soldes, inférieurs à un montant raisonnable fixé par le Conseil d'Administration, résultant des conversions, ne seront pas payés aux Actionnaires.

9.4 Tous les termes et conditions concernant le rachat d'action s'appliquera de manière égale à la conversion d'actions.

9.5 La possibilité de convertir des actions est ouverte seulement si, à ce moment, le rachat des actions et l'émission des actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les actions à acquérir s'éteigne après que les actions à convertir aient été rachetées.

9.6 Le prix auquel les actions seront converties sera déterminé par référence à la Valeur Nette d'Inventaire par action respective de la Catégorie concernée dans le Compartiment concerné au Jour d'Evaluation concerné en tenant compte du taux de change applicable au jour concerné. Si les Jours d'Evaluation de la Catégorie dans laquelle le désinvestissement se fait et la Catégorie dans laquelle l'investissement se fait pris en compte pour la conversion ne coïncident pas, il sera porté à l'attention de l'Actionnaire que le montant converti ne générera pas d'intérêts durant l'intervalle de temps entre les deux Jours d'Evaluation.

9.7 Des frais de conversion peuvent être levés sur la conversion des actions. Des frais additionnels peuvent être levés si des distributeurs ou des agents de paiement sont impliqués dans la transaction.

9.8 Sous réserve de toute conversion de devises (le cas échéant) les produits résultant du rachat des actions originales seront appliqués immédiatement en tant que fonds de souscription pour les actions dans la nouvelle Catégorie vers laquelle les actions originales sont converties.

9.9 En supposant qu'il n'y a pas d'autres actions émises dans la Catégorie dans laquelle l'investissement doit se faire (et donc par conséquent pas de Valeur Nette d'Inventaire par action non plus) au Jour d'Evaluation applicable à la conversion, le prix de souscription initial par action des actions dans la Catégorie d'investissement correspondra au prix d'émission initial, tel que décrit dans le Document d'Emission.

9.10 Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 12 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu par l'article 8. Si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions à acquérir est suspendu après que les actions à convertir aient déjà été rachetées, seule la partie concernant l'acquisition de la demande de conversion peut être révoquée pendant cette suspension.

9.11 Si en outre, lors d'un Jour d'Evaluation ou à tout moment pendant un Jour d'Evaluation, des demandes de rachat telles que définies dans l'article 8 des présents Statuts et les demandes de conversion telles que définies par cet article excèdent un certain niveau, fixé par le Conseil d'Administration, concernant les actions émises dans la Catégorie ou le Compartiment, le Conseil d'Administration peut décider de réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pour une certaine période et de la manière jugée nécessaire par le Conseil d'Administration, dans le meilleur intérêt de la Société. La partie des rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement au jour d'évaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

9.12 Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie sous le nombre ou la valeur minimum déterminés à ce moment - si les droits prévus sont effectivement applicables - par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission, la Société

peut décider de traiter la part d'achat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'Actionnaire dans la Catégorie donnée; la part d'acquisition de la demande de conversion reste inaffectée par tout rachat supplémentaire d'actions.

9.13 Les actions qui sont converties en actions d'une autre Catégorie seront annulées.

10. Art. 10. Restrictions a la propriété d'actions.

10.1 La Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions à toute personne physique ou morale,

(a) si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société,

(b) s'il peut en résulter (individuellement ou conjointement avec d'autres investisseurs dans les mêmes circonstances) que:

(i) la Société, un Compartiment ou ses filiales soient soumis à toute imposition de toute nature, au Luxembourg ou ailleurs, ou qu'ils soient exposés à des désavantages pécuniaires auxquels ils n'auraient pas été exposés autrement;

(ii) la Société ou un Compartiment soit soumis au US Employee Retirement Income Security Act de 1974, telle que modifié; ou

(iii) la Société ou un Compartiment soit obligé de faire enregistrer ses actions en vertu des lois de toute juridiction autre que le Luxembourg (y compris, sans limitation, le US Securities Act ou le US Investment Company Act);

(c) s'il peut en résulter une violation de toute législation ou réglementation applicable à la personne physique ou morale elle-même ou à la Société ou un Compartiment, que ces législations soient luxembourgeoises ou autres (y compris les législation et réglementation relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme);

(d) si en conséquence de cette possession, la Société peut être exposée à des conséquences fiscales ou financières négatives qu'elle n'aurait pas subies autrement;

(ces personnes physiques ou morales sont à déterminer par le Conseil d'Administration et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non Éligibles).

10.2 A de telles fins, la Société peut:

(a) refuser d'émettre toutes actions et refuser d'enregistrer tout transfert d'actions, lorsqu'il résulterait d'un tel enregistrement ou transfert qu'une Personne Non Éligible devienne propriétaire ou bénéficiaire économique de ces actions; et

(b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des Actionnaires ou qui demande l'enregistrement d'un transfert d'actions, de lui fournir toutes informations, dont une déclaration sous serment, considérées nécessaires par la Société pour déterminer si le bénéficiaire économique de ces actions est une Personne Non Éligible, ou si une Personne Non Éligible deviendrait bénéficiaire économique des actions suite à un tel enregistrement.

10.3 S'il apparaît qu'un Actionnaire de la Société est une Personne Non Éligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote d'une Personne Non Éligible à l'Assemblée Générale; et/ou

(b) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuée en relation aux actions détenues par la Personne Non Éligible; et/ou

(c) d'ordonner à la Personne Non Éligible de vendre ses actions et d'apporter à la Société la preuve que cette vente a été effectué endéans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve des restrictions au transfert applicables décrites dans le Document d'Emission; et/ou

(d) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par la Personne Non Éligible à un prix basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire calculée, moins une pénalité égale, à l'entière discrétion du Conseil d'Administration, soit (i) à 20% de la Valeur Nette d'Inventaire des actions concernées soit (ii) aux frais encourus par la Société découlant de la possession des actions par la Personne Non Éligible (y compris tous les coûts liés au rachat obligatoire).

11. Art. 11. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action.

11.1 La Société, ainsi que tout Compartiment et Catégorie dans un Compartiment ont une Valeur Nette d'Inventaire conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts au Jour d'Evaluation tel que défini dans le Document d'Emission. La devise de référence pour la Société est l'euro.

11.2 Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

(a) La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment est calculé dans la devise de référence du Compartiment ou de la Catégorie, tel que stipulé dans le Document d'Emission de bonne foi au Luxembourg à chaque Jour d'Evaluation.

(b) L'agent administratif de la Société (l'Agent Administratif) calculera sous la supervision de la Société la Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie de chaque Compartiment de la manière suivante: chaque Catégorie participe au Compartiment en fonction du portefeuille et des droits de dividendes attribuables à chacune de ces Catégories. La valeur du total du portefeuille et des droits de dividendes attribuée à une Catégorie d'un Compartiment à un Jour d'Evaluation donné déduction faite des obligations relatives à la Catégorie au Jour d'Evaluation représente le total de la Valeur Nette d'Inventaire attribuable à cette Catégorie du Compartiment au Jour d'Evaluation. Les actifs de chaque Catégorie sont investis communément au sein d'un Compartiment mais sous réserve de structures de frais différentes, modes de distributions différents, cibles de commercialisations différentes, devises de référence différentes et autres caractéristiques spécifiques

telles que stipulées dans le Document d'Emission. Une Valeur Nette d'Inventaire distincte par action, qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée de la manière suivante: la Valeur Nette d'Inventaire par action de cette Catégorie de ce Compartiment au Jour d'Évaluation divisée par le nombre total d'actions de cette Catégorie de ce Compartiment émises au Jour d'Évaluation.

(c) Afin de calculer la valeur nette d'inventaire par Catégorie d'un Compartiment en particulier, la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment sera déterminée en calculant le total de:

(i) la valeur de tous les actifs de la Société alloués au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts; moins

(ii) toutes les obligations de la Société allouées au Compartiment concerné conformément aux présents Statuts, et tous les frais attribuables au Compartiment concerné, lesquels sont encourues mais impayées au Jour d'Évaluation concerné.

(d) La valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

(i) les investissements dans des Fonds Cibles non cotés (tels que définis dans le Document d'Emission) seront évalués à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle disponible, telle que présentée par ces Fonds Cibles (tels que définis dans le Document d'Emission) ou leurs agents, ou à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle (c'est-à-dire valeur nette d'inventaire estimée) si celle-ci est plus récente que la valeur nette d'inventaire officielle. La valeur nette d'inventaire officielle ou officieuse d'un Fonds Cible (tels que définis dans le Document d'Emission) peut être ajustée afin de prendre en compte des appels de capital, des dividendes et des frais de rachat applicables si cela s'avère approprié. La Société ajustera la valeur nette d'inventaire ou autre évaluation fournie lorsque elle estime que la valeur nette d'inventaire ou autre information d'évaluation ne reflète pas de manière précise la participation de la Société ou du Compartiment dans ce Fonds Cible (tels que définis dans le Document d'Emission), que ce soit parce que l'information a été établie après la date d'évaluation du Fonds Cible (tels que définis dans le Document d'Emission), ou à cause de changements sur le marché ou autres. La Valeur Nette d'Inventaire a un effet exécutoire nonobstant le fait qu'elle soit basée sur une valeur nette d'inventaire non officielle ou estimée. Par conséquent, les rachats et souscriptions d'actions peuvent être faits sur base de valeurs nette d'inventaire estimées du Fonds Cible (tels que définis dans le Document d'Emission) à la date du Jour d'Évaluation concerné;

(ii) les investissements de Fonds Cibles (tels que définis dans le Document d'Emission) cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la dernière valeur disponible sur cette bourse de valeur ou ce marché;

(iii) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, consistera en la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit reçu en totalité, dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat par la Société pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(iv) toute valeur mobilière et instrument du marché monétaire négocié ou coté sur une bourse ou toute autre marché réglementé sera évalué sur base de son dernier prix connu, à moins que ce prix n'est pas représentatif, dans quel cas l'évaluation de cet actif sera déterminée sur base de son prix de vente prévisible estimé par la Société de bonne foi;

(v) tous les autres titres permis, ainsi que tout titre mentionné ci-dessus pour laquelle l'évaluation selon les sous-paragraphes précédant ne serait pas possible ou praticable, ou ne représenterait pas la juste valeur desdits titres seront évalués à leur juste valeur déterminée de bonne foi selon les procédures mises en place par le Conseil d'Administration.

(e) Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'Agent Administratif, eu égard aux standards de prudence et de diligence, peut, en calculant la Valeur Nette d'Inventaire, se reposer, à moins d'une erreur manifeste, sur les évaluations fournies (i) par diverses sources de prix disponibles sur le marché telles que des agences de pricing ou des administrateurs ou gestionnaires d'investissements de Fonds Cible (tel que défini dans le Document d'Emission), (ii) par les prime broker et courtiers, ou (iii) par un ou des spécialistes dûment autorisés à cet effet par le Conseil d'Administration. Finalement, dans le cas où aucun prix n'aurait été trouvé ou si l'évaluation ne peut être faite correctement, l'Agent Administratif peut se reposer sur l'évaluation fournie par le Conseil d'Administration.

(f) Dans les circonstances où (i) une ou plusieurs sources de prix faillent à fournir des évaluations à l'Agent Administratif, ce qui peut avoir un impact significatif sur la Valeur Nette d'Inventaire, ou lorsque (ii) la valeur d'un actif ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire, l'Agent Administratif est autorisé à ne pas calculer la Valeur Nette d'Inventaire et en conséquence peut être dans l'incapacité de déterminer des prix de souscription, de conversion ou de rachat. Le Conseil d'Administration sera immédiatement informé par l'Agent Administratif si cette situation devait se présenter. Le Conseil d'Administration peut alors décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire conformément aux procédures décrites à l'article 12 ci-dessous.

(g) Tous les actifs dénommés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment/ de la Catégorie concerné(e) seront convertis aux taux de conversion du mid-market entre la devise de référence et la devise de dénomination au Jour d'Évaluation. La Valeur Nette d'Inventaire par action peut être arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité entière la plus proche de la devise dans laquelle la Valeur Nette d'inventaire des actions concernées est calculée.

11.3 Pour les besoins du présent article:

(a) les actions à émettre seront traitées comme étant en émission à partir de la date spécifiée par le Conseil d'Administration au Jour d'Évaluation auquel l'évaluation est effectuée, à partir de ce moment jusqu'à réception du prix d'émission par la Société, elles seront inscrites à l'actif de la Société;

(b) les actions de la Société à racheter (si existantes) seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'au à la date fixée de rachat; à partir de ce moment jusqu'au paiement par la Société du prix de rachat, elles seront inscrites comme une dette de la Société;

(c) tous les investissements, balances des paiements et autres actifs exprimés dans des devises autres que la devise de référence du Compartiment concerné, doivent être évalués après avoir pris en compte le taux du marché ou les taux de change en vigueur à la date et au moment de la détermination de la Valeur Nette par action; et

(d) dans le cas où, à un Jour d'Évaluation, la Société a conclu un contrat dans le but de:

(i) acquérir un actif, alors le montant à payer pour cet actif sera considéré comme un engagement de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera considérée comme un avoir de la Société;

(ii) vendre un actif, alors le montant à recevoir pour cet actif sera considéré comme un avoir de la Société et l'actif ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet actif ne sont pas connues à ce Jour d'Évaluation, leur valeur sera évaluée par la Société.

11.4 Allocation des actifs et obligations

Les actifs et obligations de la Société seront alloués de la manière suivante:

(i) les produits à recevoir de l'émission d'actions d'une Catégorie seront repris dans les livres de la Société au Compartiment correspondant à cette Catégorie, à la condition que, si plusieurs Catégories sont en circulation dans ce Compartiment, le montant concerné augmentera la portion des actifs nets du Compartiment attribuables à cette Catégorie;

(ii) les actifs, obligations, revenus et dépenses imputables à un Compartiment sont attribuables à la Catégorie ou aux Catégories correspondant à ce Compartiment;

(iii) lorsqu'un actif est dérivé d'un autre actif, cet actif sera attribuable dans les livres de la Société à la même Catégorie ou aux mêmes Catégories que les actifs desquels il dérive et à chaque réévaluation de cet actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée à la Catégorie ou aux Catégories concernées

(iv) lorsque la Société encourt une obligation en relation avec un actif d'une Catégorie en particulier ou de Catégories en particulier, dans un Compartiment ou en relation avec une action faite en connexion avec un actif d'une Catégorie ou de Catégories en particulier dans un Compartiment, cette obligation sera allouée à la Catégorie ou aux Catégories concernées dans ce Compartiment;

(v) lorsqu'un actif ou une obligation de la Société ne peut pas être considéré comme imputable à une Catégorie en particulier, cet actif ou obligation sera alloué à toutes les Catégories au prorata de leur Valeur Nette d'Inventaire respective ou de telle autre manière déterminée par le Conseil d'Administration agissant de bonne foi et sous réserve que (i) lorsque les actifs de plusieurs Catégories sont détenues sur un compte et/ou sont cogérées en tant que pool séparé d'actifs par un agent de la Société, le droit respectif de chaque Catégorie correspondra à la portion au prorata résultant des contributions de la Catégorie concernée au compte ou pool concerné, et (ii) ce droit variera conformément aux contributions et retraits fait pour le compte de la Catégorie, tel que décrit dans le Document d'Émission;

(vi) au paiement des dividendes aux Actionnaires de toute Catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie sera diminuée du montant de ces dividendes.

11.5 Les engagements de la Société seront réputés comprendre:

(a) tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (y compris les obligations convertibles), effets et comptes exigibles;

(b) tous les intérêts courus sur des emprunts et autres engagements relatifs à des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement de ces emprunts et autres obligations);

(c) tous les frais courus ou à payer (y compris les frais administratifs, commissions de gestion d'investissement et de conseil, ci-inclus les commissions de performance (si applicables), honoraires de banque dépositaire, de l'agent de paiement, de l'agent de registre et de transfert, domiciliaire et frais de société ainsi que les débours raisonnables avancés par les prestataires de services);

(d) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société, lorsque le Jour d'Évaluation coïncide ou est postérieure avec la date de référence à laquelle ces obligations sont attribuées à leur titulaire;

(e) une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus au jour de calcul concerné, déterminée périodiquement par la Société, et autre réserve le cas échéant autorisée et approuvée par le Conseil d'Administration, ainsi que tout montant (le cas échéant) que le Conseil d'Administration estime être une allocation appropriée compte tenu des obligations de la Société.

(f) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit qui sont conformes au droit luxembourgeois. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par la Société et pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou récurrent, par une estimation pour l'année ou toute autre période.

11.6 Règles générales

(a) toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément au droit luxembourgeois;

(b) afin d'éviter les doutes, les dispositions du présent article sont des règles pour la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par action et n'ont pas pour objet d'affecter le traitement des actifs et obligations de la Société ou de toute action émise par la Société pour des besoins comptables ou légaux;

(c) la Valeur Nette d'Inventaire par action pour chaque Catégorie dans chaque Compartiment est publiée au siège social de la Société et disponible aux bureaux de l'Agent Administratif. La Société peut prévoir la publication de cette information dans la devise de référence de chaque Compartiment/Catégorie et toute autre devise à la discrétion du Conseil d'Administration dans des journaux financiers importants. La Société n'acceptera aucune responsabilité pour des erreurs ou délais dans la publication ou non-publication des prix.

12. Art. 12. Suspension temporaire de la VNI.

12.1 La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions d'un Compartiment, l'émission d'actions de ce Compartiment à des souscripteurs et le rachat d'actions de ce Compartiment ou de cette Catégorie par ses Actionnaires, ainsi que la conversion des actions d'une Catégorie dans un Compartiment:

(a) pendant toute période au cours de laquelle l'une des principales bourses ou des autres marchés sur lesquels une partie conséquente des investissements de la Société attribuable à ce Compartiment sont cotés ou négociés est fermé pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues, à condition que cette restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuables à ce Compartiment coté;

(b) lorsque la disposition des avoirs de la Société n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans être sérieusement préjudiciable aux intérêts des Actionnaires suite à des événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou tout autre circonstance hors de responsabilité ou du contrôle du Conseil d'Administration.

(c) en cas de rupture des moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer la valeur d'un investissement de la Société, ou si pour une raison en dehors de la responsabilité du Conseil d'Administration, la valeur d'un avoir de la Société ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire;

(d) lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou les droits de rachat des investisseurs dans un ou plusieurs Fonds Cibles (tels que définis dans le Document d'Emission) représentant une partie importante des actifs du Compartiment concerné est suspendu;

(e) Si, pour une raison de restriction des échanges ou toute autre restrictions touchant le transfert de fonds, les transactions au nom de la Société sont rendues impraticables ou si l'achat ou la vente des avoirs de la Société ne peut être effectué à des taux de change normaux; et/ou

(f) dans des circonstances telles que décrites et conformément à l'article 11.2(f) ci-dessus.

12.2 Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension aux Actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions.

12.3 Une telle suspension concerne un seul Compartiment et n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action, l'émission, le rachat ou la conversion d'actions d'un autre Compartiment.

12.4 La calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions d'un Compartiment, l'émission d'actions d'un Compartiment à des souscripteurs et le rachat et la conversion d'actions par des Actionnaires peuvent aussi être suspendus dès la publication d'une convocation à une Assemblée Générale extraordinaires pour les besoins de la liquidation de la Société.

12.5 Toute demande de souscription, conversion ou rachat sera irrévocable sauf conformément à l'article 8.9 des présents statuts ou dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, auquel cas les Actionnaires peuvent notifier à la Société qu'ils désirent retirer leur demande. Si la Société ne reçoit aucune notification, les demandes seront traitées au premier jour d'Evaluation, tel que déterminé pour chaque Compartiment, suivant la fin de la période de suspension.

12.6 Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter défavorablement les intérêts des Actionnaires, ou en cas de nombreuses demandes de rachat dans un Compartiment, le Conseil d'Administration se réserve le droit de ne déterminer le prix d'émission/de rachat ou de conversion qu'après avoir effectué le plus rapidement possible les ventes de valeurs mobilières nécessaires pour le compte du Compartiment concerné. Dans ce cas, les demandes de souscription, de rachat et de conversion en cours seront traitées sur base de la Valeur Nette d'Inventaire calculée à ce moment-là.

13. Art. 13. Conseil d'administration.

13.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs de la Société, qu'ils soient Actionnaires ou non, sont nommés lors d'une Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder six (6) années. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment et à l'entière discrétion de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration sera élu par les Actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

13.2 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne morale doit désigner un représentant permanent en vue d'accomplir cette mission en son nom et pour son compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité, que s'il accomplissait cette tâche en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité conjointe de la Personne Morale. La Personne Morale ne peut révoquer le Représentant à moins de nommer simultanément un nouveau représentant permanent.

13.3 Les membres du Conseil d'Administration sont élus par un vote à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale concernée.

13.4 Tout membre du Conseil d'Administration peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par une décision adoptée par l'Assemblée Générale.

13.5 En cas de vacance d'un membre du Conseil d'Administration, les administrateurs restants peuvent combler temporairement cette vacance; les Actionnaires prendront une décision finale concernant cette nomination lors de la prochaine Assemblée Générale.

14. Art. 14. Réunion du conseil d'administration.

14.1 Le Conseil d'Administration élira un président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut se réunir sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation de la réunion.

14.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration, nommera une autre personne en tant que président pro tempore par vote à la majorité des personnes présentes ou par procuration à cette réunion.

14.3 Les réunions du Conseil d'Administrations sont convoquées par le président ou deux membres du Conseil d'Administration.

14.4 Les administrateurs seront convoqués séparément pour chaque réunion du Conseil d'Administration. Une convocation écrite à une réunion du Conseil d'Administration sera remise à tous les administrateurs au moins 24 heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas les administrateurs renoncent à la convocation à l'assemblée. Il peut être renoncé à cette convocation par consentement écrit, par télégramme, télex, fax ou autres moyens de communications similaires. Aucune invitation séparée n'est nécessaire pour les réunions dont la date et le lieu ont été précisés dans une décision préalable du Conseil d'Administration.

14.5 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

14.6 Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure mentionnés dans l'avis de convocation.

14.7 Tout administrateur peut agir lors d'une réunion du Conseil d'Administration en mandatant par écrit ou par fax ou télégramme ou télex un autre administrateur.

14.8 Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.

14.9 Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et est réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

14.10 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. En cas d'égalité, le président dispose d'une voix prépondérante.

14.11 Les résolutions signées par tous les administrateurs ont la même valeur et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquées et tenues. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être prouvées au moyen de lettres ou fax.

14.12 Les décisions du Conseil d'Administration seront enregistrées dans des procès-verbaux conservés au siège social de la Société et signées par le président ou par deux autres administrateurs. Toutes les procurations y seront jointes.

14.13 Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autre situation seront signés par le président ou par deux autres administrateurs.

14.14 Aucun contrat ou transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité ne sera mis en cause ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou mandataires de la Société ont un intérêt personnel ou

sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, entreprise ou autre entité. Tout administrateur qui est administrateur ou agent ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation d'affaires ne sera, par la simple raison de cette affiliation à une autre société, entreprise ou autre entité, empêché d'étudier, de voter ou d'agir relativement à un tel contrat ou autres affaires.

14.15 Dans l'hypothèse où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel contraire dans une affaire de la Société, cet administrateur doit porter à la connaissance du Conseil d'Administration cet intérêt personnel contraire et n'étudiera ni ne votera relativement à cette affaire, l'affaire et l'intérêt de l'administrateur dans celle-ci seront dès lors mentionnés au cours de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

14.16 Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations menées dans le cours normal des affaires de la Société qui sont effectuées dans des conditions normales de transaction.

15. Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes de disposition et d'administration nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Société, conformément à la politique d'investissement déterminée par l'article 20 des présents Statuts. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

16. Art. 16. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement liée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir a été confié par le Conseil d'Administration.

17. Art. 17. Délégation de pouvoirs.

17.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière et les affaires de la Société et ses pouvoirs pour effectuer les actes nécessaires à la poursuite de la politique et des objectifs de la Société, à des membres du Conseil d'administration ou à des personnes physiques ou morales, qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil d'Administration, agissant sous la supervision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut aussi déléguer certains de ses pouvoirs, autorités et appréciations à tout comité se composant de personnes, qu'il estime qualifiées à ce titre, à condition que la majorité des membres du comité soient administrateurs de la Société et qu'aucune réunion du comité ne soit nécessaire afin d'exercer ses pouvoirs, autorités et appréciations sans qu'au moins une majorité de celui-ci soit administrateurs de la Société.

17.2 Le Conseil d'Administration peut également confier d'autres pouvoirs spéciaux par procuration.

18. Art. 18. Le ou les gestionnaires d'investissements. Le Conseil d'Administration peut nommer pour chaque Compartiment un ou plusieurs gestionnaires d'investissements (individuellement le Gestionnaire d'Investissement) afin de prêter des services de gestion d'investissements, et de porter la responsabilité des activités d'investissement du Compartiment concerné dans les limites des paramètres et restrictions définies dans le Document d'Emission.

19. Art. 19. Indemnisation.

19.1 Tout membre du Conseil d'Administration et le comité de surveillance indépendant (chacun étant une Personne Indemnisée) peut être indemnisé par les des actifs du Compartiment concerné pour des engagements, frais ou dépenses (y compris des frais légaux raisonnables) encourus par la Personne Indemnisée en raison du fait qu'il est membre du Conseil d'Administration ou du comité de surveillance indépendant, le cas échéant, étant entendu qu'aucune Personne Indemnisée n'a droit à une telle indemnisation pour des actions ou omissions résultant d'un comportement qualifié de fraude ou de négligence, ou faute intentionnelle ou grave.

19.2 Le Gestionnaire d'Investissements ou le conseiller en investissements d'un Compartiment, et chacun de ses/leurs administrateurs, collaborateur, agent ou employé pour autant qu'il soit directement impliqué dans les affaires du Compartiment concerné sont considérés comme des Personnes Indemnisées en relation avec les Compartiments qui ont nommé un Gestionnaire d'Investissements ou le conseiller en investissements et qui bénéficient d'une indemnisation telle que prévue dans le Document d'Emission.

19.3 La Société peut, si elle le juge utile, fournir une assurance responsabilité aux professionnels, directeurs et collaborateurs ou d'autres couvertures d'assurances d'indemnisation adéquates à une ou plusieurs Personnes Indemnisées.

20. Art. 20. Politiques et restrictions d'investissement.

20.1 Le Conseil d'Administration a, selon le principe de répartition des risques, le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement de chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture des risques à appliquer à des Catégories spécifiques dans un Compartiment déterminé et (iii) le comportement à adopter dans la conduite de l'administration et des affaires de la Société, dans la limite des pouvoirs d'investissement et des restrictions telles que définies par le Conseil d'Administration dans le Document d'Emission, conformément aux lois et réglementations applicables.

20.2 Le Conseil d'Administration aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société, conformément à la Partie II de la Loi de 2002, y compris sans limitation, des restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société ou de tout Compartiment et à la mise en gage de leurs actifs; et

(b) au pourcentage maximum des actifs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans tout actif unique sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'il (ou un Compartiment) pourra acquérir.

20.3 Le Conseil d'Administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Document d'Emission, que (i) tout ou partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment seront cogérés sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs Compartiments, ou que (ii) tout ou partie de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérées sur une base ségréguée ou en commun.

21. Art. 21. Réviseur d'entreprises.

21.1 Les données comptables reportées dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé désigné par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

21.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2002.

22. Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires de la société.

22.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale) représente, lorsqu'elle est valablement constituée, la masse totale des Actionnaires de la Société. Ses décisions sont contraignantes à l'égard de tous les Actionnaires, indépendamment des catégories d'actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

22.2 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration. Une Assemblée Générale devra être convoquée dans un délai d'un mois lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert par écrit. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de la réunion.

22.3 L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires (l'Assemblée Générale Annuelle) a lieu au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans les limites de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, chaque année le dernier le dernier jeudi d'avril à 10h30. L'assemblée doit se tenir dans les quatre mois après la fin de l'année fiscale. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

22.4 D'autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les convocations respectives aux assemblées.

22.5 Les Actionnaires se réunissent sur demande du Conseil d'Administration suite à une convocation indiquant l'ordre du jour, envoyée au plus tard huit jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire porteur d'action nominative à l'adresse indiquée dans le registre des Actionnaires. Il n'est pas nécessaire de fournir à l'assemblée la preuve que ces convocations ont effectivement été remises aux Actionnaires porteur d'action nominative. L'ordre du jour est préparé par le Conseil d'Administration, sauf lorsque l'assemblée est convoquée par demande écrite des Actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

22.6 Lorsque des actions au porteur sont émises, la convocation d'une assemblée sera également publiée à intervalle de huit jours et au plus tard huit jours avant l'assemblée, tel que prévu par la loi, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tout autre journal déterminé par le Conseil d'Administration.

22.7 Lorsque toutes les actions ont été émises sous forme nominative et qu'aucune publication n'est faite, les convocations aux Actionnaires peuvent être envoyées uniquement par courrier recommandé.

22.8 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

22.9 Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition à satisfaire pour les Actionnaires afin d'assister à une assemblée des Actionnaires.

22.10 Les questions traitées durant une assemblée des Actionnaires seront limitées aux points indiqués à l'ordre du jour et aux transactions y relatives.

22.11 Toute action de toute Catégorie donne droit à un vote, conformément à la législation luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un Actionnaire peut agir à une assemblée des Actionnaires via une procuration écrite donnée à une autre personne, qui ne doit pas obligatoirement être Actionnaire et qui peut être un membre du Conseil d'Administration de la Société.

22.12 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la simple majorité des votes des Actionnaires présents ou représentés.

23. Art. 23. Les assemblées générales des actionnaires dans un compartiment ou une catégorie d'actions.

23.1 Les Actionnaires des Catégories émises dans un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des Assemblées Générales afin de prendre des décisions sur tous sujets qui se rapporte exclusivement à ce Compartiment.

23.2 De plus, les Actionnaires de toute Catégorie peuvent tenir, à tout moment, des Assemblées Générales pour toutes les affaires spécifiques à cette Catégorie.

23.3 Les dispositions de l'article 22 des présents Statuts s'appliquent à ces Assemblées Générales.

23.4 Chaque action donne droit à un vote conformément à la législation luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les Actionnaires peuvent agir en personne ou par l'intermédiaire d'une procurator écrite donnée à une personne qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire et peut être un administrateur.

23.5 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie, sont votées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

24. Art. 24. Liquidation ou fusion de compartiments ou catégories d'actions.

24.1 Le Conseil d'Administration peut décider de liquider un Compartiment si un changement dans la situation économique ou politique relative au Compartiment justifie une telle liquidation ou si les actifs du Compartiment tombent en-dessous d'un niveau qui ne permet plus une gestion économique efficace et rationnelle du Compartiment. La Société notifiera les détenteurs des actions concernées avant la date effective du rachat obligatoire, qui indiquera les raisons de et la procédure des opérations de rachat. Les porteurs d'actions nominatives seront avisés par écrit. A moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement dans l'intérêt des Actionnaires ou afin de conserver un traitement égalitaire entre eux, les Actionnaires du Compartiment ou de la Catégorie concernée peuvent continuer de demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais de rachat ou de conversion. Cependant, les frais de liquidation seront pris en compte dans le prix de rachat ou de conversion. Les produits de la liquidation qui n'auront pas pu être distribués aux Actionnaires à la conclusion de la liquidation d'un Compartiment ou d'une Catégorie seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de 6 mois après la conclusion de la liquidation. Après ce délai, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de ces bénéficiaires.

24.2 Dans les mêmes circonstances que celles prévues au paragraphe précédent, le Conseil d'Administration peut décider de fusionner ou consolider un ou plusieurs Compartiments avec un autre Compartiment (le Nouveau Compartiment) ou un ou plusieurs Compartiments avec un autre OPC enregistré conformément à la Loi de 2002 en contrepartie de l'émission d'actions de cet autre Compartiment ou organisme de placement collectif qui seront distribuées aux détenteurs d'actions des Compartiments concernés. De plus, cette fusion ou contribution peut être décidée par le Conseil d'Administration s'il estime que l'intérêt des Actionnaires d'un des Compartiments concernés l'ordonne. Cette décision sera publiée de manière identique à celle décrite dans le paragraphe précédent et, en outre, la publication contiendra en outre les informations relatives au Nouveau Compartiment ou à l'autre organisme d'investissement collectif. Cette publication sera faite au plus tard un mois avant la date à laquelle la fusion ou la contribution devient effective, afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais de rachat avant que la contribution ne devienne effective.

24.3 Lorsqu'une contribution à un fonds commun de placement ou à un organisme de placement collectif basé à l'étranger est requise, cette résolution n'engagera que les Actionnaires qui auront approuvé la contribution proposée.

24.4 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le précédent paragraphe, une contribution des avoirs et dettes attribuables à tout Compartiment à un autre Compartiment dans la Société, peut en toute autre circonstance, être décidée par l'Assemblée Générale des Actionnaires de la ou des Catégories d'actions émises au sein du Compartiment concerné pour laquelle il ne doit y avoir aucune exigence de quorum et décide de cette fusion par résolution prise à la simple majorité des Actionnaires présents ou représentés, et votant à cette réunion.

24.5 En outre, dans des circonstances autres que celles décrites au premier paragraphe du présent article, une contribution des avoirs et dettes attribuables à tout compartiment à un autre OPC luxembourgeois ou à un autre compartiment dans cet autre OPC luxembourgeois, doit requérir à une résolution des Actionnaires de la ou des Catégories émises au sein du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions à émettre et adoptée à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées et votant, sauf lorsque cette fusion doit être mise en oeuvre par un fonds commun de placement luxembourgeois ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas les résolutions seront contraignantes uniquement à l'égard des Actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion.

25. Art. 25. Année fiscale. L'exercice comptable de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

26. Art. 26. Affectation des bénéfices.

26.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi, la manière dont les revenus provenant du Compartiment seront affectés eu égard à chaque Catégorie, et peut déclarer, ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer les dividendes. Un dividende peut être distribué soit en liquide soit sous forme d'actions.

26.2 Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

26.3 Les paiements des dividendes aux détenteurs d'actions nominatives seront effectués à ces Actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des Actionnaires. Les paiements des dividendes aux détenteurs d'actions au porteur seront effectués sur présentation du coupon de dividendes à l'agent ou aux agents spécifiquement désignés par la Société.

26.4 Les distributions peuvent être payées dans la devise, moment et lieu déterminés périodiquement par le Conseil d'Administration.

26.5 Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des actions de bonification au lieu de dividendes en numéraire sous les termes et conditions précisés par le Conseil d'Administration.

26.6 Sauf dispositions contraires dans le Document d'Emission, la Société est autorisée à procéder à des distributions/paiements de titres ou d'autres actifs en nature avec le consentement de ou des Actionnaires concernés. Ces distributions/paiements en nature seront évalués par un rapport d'un auditeur qualifié en tant que réviseur d'entreprises agréé établi conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

26.7 Les dividendes n'ayant pas été réclamées dans un délai de cinq années à compter de leur annonce seront prescrites et reviendront à la ou les Catégories émises dans les Compartiments concernés.

26.8 Aucun intérêt ne sera payé sur une dividende déclarée par la Société et gardée par elle à la disposition de son bénéficiaire.

27. Art. 27. Dépositaire.

27.1 Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque dépositaire qui devra être un établissement de crédit dans le sens de la loi datée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (le Dépositaire).

27.2 Le Dépositaire remplira ses obligations conformément à la Loi de 2002.

27.3 Dans l'hypothèse où le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, le Conseil d'Administration devra tout mettre en oeuvre pour trouver un successeur au Dépositaire dans les deux mois de la date de prise d'effet du préavis de résiliation du contrat de Dépositaire. Le Conseil d'Administration peut mettre fin du contrat avec le Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur.

28. Art. 28. Dissolution de la société.

28.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une décision de l'Assemblée Générale conformément aux exigences de majorité et de quorum relative aux modifications mentionnés à l'article 30 des présents Statuts.

28.2 Lorsque le total des actifs nets de la Société tombe sous le seuil légal des deux tiers du capital minimum, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum n'est requis statuera à la majorité simple des votes relatifs aux actions représentées à l'Assemblée Générale.

28.3 La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital social tombe sous le seuil légal du quart du capital minimum; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart des droits de vote des actions représentées à l'assemblée.

28.4 L'Assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante jours à partir de la date à laquelle il a été constaté que les actifs nets sont tombés sous les deux tiers ou le quart du capital minimum légal, le cas échéant.

29. Art. 29. Liquidation.

29.1 Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés conformément aux dispositions de la Loi de 2002.

29.2 La décision de dissoudre la Société sera publiée dans le Mémorial ainsi que dans deux journaux à circulation appropriée, dont l'un d'entre eux doit être un journal luxembourgeois.

29.3 Le ou les liquidateurs devront réaliser les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des Actionnaires et répartiront les produits de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les Actionnaires du Compartiment concerné de façon proportionnelle.

29.4 Tous montants non réclamés par les Actionnaires au moment de la clôture de la liquidation de la Société seront déposés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les montants déposés ne sont toujours pas réclamés au-delà de la durée prescrite, ils seront déchés.

30. Art. 30. Modification des statuts. Les présents Statuts peuvent être amendés par l'Assemblée Générale conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

31. Art. 31. Définitions. Les mots employés au genre masculin incluent également le genre féminin et les mots impliquant des personnes ou Actionnaires englobent également des entités, partenariats, associations et tout autre groupe organisé de personnes, constitués ou non.

32. Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la Loi de 1915 et à la Loi de 2002. En cas de conflit entre Loi de 1915 et la Loi de 2002, la Loi de 2002 prévaut.

Dispositions transitoires

La première année d'exploitation commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription

Les Statuts de cette Société ayant ainsi été établis, la partie comparante déclare quelle souscrit 31 actions représentant le capital social total de la Société.

Toutes les actions sont libérées à hauteur de EUR 31.000 (trente et un mille euros) par paiement en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est désormais à la libre disposition de la Société; preuve ayant été donné au notaire instrumentant.

Déclaration et frais

Le notaire passant le présent acte déclare que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi de 1915 ont été remplies et s'en porte expressément témoin.

Le montant, au moins approximativement, des coûts, dépenses, salaires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui puisse être engagé ou mis à la charge de la Société en conséquence de sa constitution est évalué approximativement à EUR 7.000,- (sept mille euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie mentionnée ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant dûment convoquée, a déclaré tenir une Assemblée Générale extraordinaire et, ayant déclaré qu'elle était régulièrement constituée, a adopté les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de réviseur d'entreprises agréé à un;
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
 - Monsieur Xavier Lépine, Président, Groupe UFG, avec adresse professionnelle à 173, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France
 - Monsieur Patrick Rivière, Vice-Président, Groupe UFG, avec adresse professionnelle à 173, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France
 - Monsieur Philippe Lestel, Head of Legal and Compliance and COO of UFG Alteram, avec adresse professionnelle à 173, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France
 - Monsieur Georg A. Lasch, BNP Paribas Securities Services Luxembourg - Benelux Head of Coverage - Member of the Executive Committee, avec adresse professionnelle à 33, Rue de Gasperich, Howald - Hesperange, L-2085 Luxembourg.
3. Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) est nommé réviseur d'entreprises agréé de la Société;
4. le siège social de la Société est établi au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange (Grand-Duché du Luxembourg);
5. le mandat de tous les administrateurs en tant qu'administrateurs de la Société prendra fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014; et
6. le mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par le nom, prénom usuel, état civil et résidence, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. ARBAUT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 mars 2009. Relation: LAC/2009/8451. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009031692/242/1696.

(090038783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Sapient Asia Holdings Luxembourg S. a r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.138.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third of March.

Before US, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SAPIENT HOLDINGS LUXEMBOURG S. à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in process of being registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies, here represented by Mrs Sabine PERRIER, private employee, with professional address at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, by virtue of a proxy issued on March 3rd, 2009.

Said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the company is the holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or in Asian companies and any other form of investment, the acquisition, by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may take interests, by any means, in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general partner or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all commercial, industrial or financial operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose, in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of Sapient Asia Holdings Luxembourg S. à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the sole manager or as the case may be, of the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. - Corporate capital, Units

Art. 6. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) units without any par value, all fully subscribed and entirely paid up.

Each unit is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The corporate capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the corporate capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per unit. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's units are freely transferable among partners. Any inter vivo transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the corporate capital.

In the event of death, the units of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the corporate capital. Such approval is, however, not required in case the units are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. - Management, Board of Managers

Art. 12. The Company may be managed by a sole manager or by a board of managers made of at least three members, who need not be partners.

In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers, as the case may be, has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the general meeting of partners, who fix the term of their office. They may be dismissed freely at any time by a vote of the partners conducted in a general meeting.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Sole Manager or as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay interim dividends in accordance with the provisions set forth by Law.

In case of plurality of managers, the board of managers will elect among its members one or more managers, in charge of the daily management and who may bind the Company by his/their sole signature, provided he/they act within the limits of the powers of the board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of the manager and in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers.

Art. 13. The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall chair all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

As the board is composed at least of three managers, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and is deemed to be held at the registered office.

Every meeting of the Board of Managers, as the case may be, shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, or by facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman or by any two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by any two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. - Collective decisions of the partners, Decisions of the sole partner

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of units which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents units.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the corporate capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the corporate capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December.

Art. 21. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the corporate capital. The balance may be freely used by the partners.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. In the event of the dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the units of the Company held by them.

Subscription and Payment

The articles of incorporation being set, the above-named appearing party has subscribed the Units as follows:

SUBSCRIBER	UNITS
SAPIENT HOLDINGS LUXEMBOURG S. à r.l.	12,500
TOTAL: Twelve thousand five hundred Units	12,500

All the units have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2009.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The Board of Managers is set at three managers.
- 2) The following have been appointed Managers for an unlimited period:

a) Mr Joseph S. TIBBETTS Jr., born on 03/10/1952, in New Hampshire, United States of America, residing at 118 Farm Street, Dover, MA 02030, United States of America;

b) Mr Christian OVERSOHL, born on 04/04/1967, in Mühlheim a.d. Ruhr, Germany, residing at Begonienstrasse 5, 40447 Düsseldorf, Germany;

c) Mr Matthew S. FORSYTH, born on 03/02/1965, in Mountain View, California, United States of America, residing at 41A, Winterdown Road, Esher, Surrey KT 10 8LP, England.

4) The Company shall have its registered office in L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French Text, the English version will prevail.

In faith of which, we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SAPIENT HOLDINGS LUXEMBOURG, S. à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Madame Sabine PERRIER, employée privée, avec adresse professionnelle au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou Asiatiques et toutes autres formes de placements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille. La Société peut s'intéresser, par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant le même objet analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou apporter son concours de quelque manière que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé, commanditaire ou commandité indéfiniment responsable pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut, par ailleurs, réaliser tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social, selon les dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme amendée.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de Sapient Asia Holdings Luxembourg S. à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la même commune, le siège

social peut être transféré par simple résolution du gérant ou le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. - Gérance - Conseil de gérance

Art. 12. La Société est gérée un gérant ou le cas échéant, par un conseil de gérance, composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'assemblée générale des associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

Le Gérant unique, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des dividendes intérimaires, suivant les dispositions prévues par la Loi.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance élit parmi ses membres un ou plusieurs gérants, délégué(s) à la gestion journalière qui aura/auront le pouvoir d'engager la Société par sa/leur seule signature, pourvu qu'il/ils agisse(nt) dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature unique du gérant et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance est composé d'au moins trois membres, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent

s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion et sera réputée être tenue au siège social.

Chaque réunion du Conseil de Gérance, le cas échéant, se tiendra à Luxembourg ou dans tout autre endroit que le Conseil de Gérance déterminera.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le Président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. - Année sociale, Bilan, Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire l'intégralité du capital comme suit:

SOUSCRIPTEUR	parts sociales
SAPIENT HOLDINGS LUXEMBOURG S. à r.l.	12.500
TOTAL: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Tout de suite après l'assemblée constitutive, l'associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit a adopté les résolutions qui suivent:

- 1) Le conseil de gérance est fixé à trois gérants.
- 2) Sont élus comme gérants pour une durée indéterminée:
 - a) M. Joseph S. TIBBETTS Jr., né le 03/10/1952, au New Hampshire, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 118 Farm Street, Dover, MA 02030, Etats-Unis d'Amérique.
 - b) M. Christian OVERSOHL, né le 04/04/1967, à Mühlheim a.d. Ruhr, Allemagne, demeurant à Begonienstrasse 5, 40447 Düsseldorf, Allemagne.
 - c) M. Matthew S. FORSYTH, né le 03/02/1965, à Mountain View, Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 41A, Winterdown Road, Esher, Surrey KT 10 8LP, Angleterre.

2) Le siège social de la Société est fixé à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Perrier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 5 mars 2009. Relation: LAC/2009/8459. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009034926/5770/336.

(090040233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

Nettetal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.601.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 février 2009

1. L'actionnaire a décidé de nommer en qualité de gérant de la Société Monsieur Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Grande Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur David Cunnington,
- Monsieur Mark Houston,
- Monsieur Michael Chidiac, et
- Monsieur Godfrey Abel.

3. L'actionnaire a décidé de transférer le siège social de la Société de 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Pour la Société

BOUZROUTI HANAN

Référence de publication: 2009030466/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08506. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090033430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2009.

BiCi Europe Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.535.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/03/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009031224/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08529. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

Anna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.380.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/03/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009031225/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08528. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.

CI CEL II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.527.

Constituée par-devant Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1195 du 20 juin 2006 et modifiée par-devant le même notaire, en date du 6 novembre 2007, acte publié au Mémorial C no 171 du 22 janvier 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CI CEL II S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009031210/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00095. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2009.